

2021

Le Rapport Annuel de Performance pour l'année 2019

Mission de l'industrie

Traduction française élaborée dans le cadre du projet d'appui aux réformes budgétaire et comptable mis en œuvre par Expertise France et financé par l'Union Européenne. La version arabe officielle fait foi.

31/03/2021



Sommaire

Chapitre 1 : Présentation générale	3
Présentation générale des principales activités du ministère en 2019	3
l'exécution du budget de la mission de l'industrie et des petites et moyennes entreprises relative à l'année 2019.....	5
	9
Chapitre 2: Présentation de l'exécution des programmes de la mission.....	13
Programme "Industrie"	14
Présentation générale du programme	14
Présentation de la performance du programme « industrie » pour l'année 2019 :	15
Présentation des réalisations budgétaires du programme « Industrie »	21
Présentation et analyse des résultats de performance	25
Orientations futures pour l'amélioration de la performance	38
Programme "Pilotage et appui"	42
Présentation générale du programme	42
Présentation de la performance du programme « Pilotage et appui» pour l'année 2019 :	44
	44
Présentation des réalisations budgétaires du programme « Pilotage et appui»	47
Présentation et analyse des résultats de performance	57
Orientations futures pour l'amélioration de la performance	
Annexe : Evaluation des réalisations de la mission de « l'industrie »	61

Chapitre 1 : Présentation générale

1) Présentation générale des principales activités du ministère en 2019 :

Le ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises a pour mission d'élaborer et de mettre en œuvre la politique gouvernementale dans les domaines liés à l'industrie et aux services connexes, la promotion des petites et moyennes entreprises et la sécurité industrielle.

Le secteur représente l'un des piliers de l'activité économique à travers le rôle important qu'il joue dans le succès des politiques socioéconomiques en stimulant le développement économique, le développement des exportations et la création d'emplois. Dans ce contexte, le secteur s'emploie à établir, développer et mettre en œuvre la politique nationale dans ce domaine en définissant un ensemble d'axes stratégiques compte tenu de ce qu'apportent la stabilité de ce secteur et l'amélioration de ses indicateurs au développement socioéconomique et à la promotion de l'investissement.

1-1 Stratégie du secteur dans le domaine des industries manufacturières :

La stratégie sectorielle dans le domaine des industries manufacturières repose sur la réalisation des objectifs suivants :

- Passer d'une industrie basée sur la compétitivité des prix à une industrie à forte valeur ajoutée.
- Renforcer le positionnement de la Tunisie dans les chaînes de valeur mondiales.
- Soutenir le rythme de l'investissement industriel, accompagner les petites et moyennes entreprises et renforcer le tissu industriel dans les régions de l'intérieur.
- Développer les exportations industrielles et diversifier les marchés étrangers
- Renforcer le partenariat international et valoriser la Tunisie comme plateforme industrielle et technologique.

Afin d'atteindre ces objectifs stratégiques, le ministère veille à la mise en œuvre des deux

politiques industrielles suivantes :

- Soutenir la compétitivité et développer le tissu industriel
- Promouvoir l'investissement, développer les services industriels et accompagner les petites et moyennes entreprises.

Le premier axe de la politique publique industrielle est de soutenir la compétitivité et le développement du tissu industriel, qui repose notamment sur :

- Le développement du programme de mise à niveau pour qu'il soit plus compatible avec les orientations stratégiques du ministère, en particulier dans le domaine de l'innovation, en soutenant l'industrie intelligente et en encourageant la mise en place de la responsabilité sociétale des entreprises.
- Amélioration de la productivité des entreprises grâce à la mise en place d'un programme national de la productivité, qui contribuera à renforcer sa compétitivité.
- Mettre en place un programme de développement de la propriété industrielle, notamment à travers la mise en œuvre d'un programme de valorisation des brevets nationaux.
- Créer un programme pour le développement de l'industrie durable basé principalement sur le soutien des entreprises pour l'emploi des technologies de production propres et durables.

Quant au deuxième axe de la politique publique industrielle, il est lié à **la promotion de l'investissement, au développement des services industriels, et à l'accompagnement des petites et moyennes entreprises**, qui se base notamment sur :

- Le développement d'une nouvelle génération de zones industrielles, en privilégiant les régions de l'intérieur avec la contribution du secteur privé, en réduisant les délais, en révisant le système d'entretien et de gestion des zones industrielles, en mettant en place des programmes de leur mise à niveau, et en révisant le système de récupération des terrains et bâtiments.
- Le renforcement de l'activation du système de pôles technologiques.
- Élaboration et mise en œuvre d'un programme de développement de l'activité des centres techniques.
- Poursuivre la mise en œuvre d'un programme de développement des chaînes de valeur dans les régions de l'intérieur, dans le but de valoriser leurs ressources naturelles.
- Poursuite de la mise en œuvre du programme de restructuration financière des entreprises dans le cadre du Fonds de soutien aux entreprises pour développer le système de restructuration financière des petites et moyennes entreprises, qui a été créé en 2018 dans le but d'améliorer leur efficacité et mieux répondre aux besoins des entreprises en

difficulté.

- Soutenir le programme national d'essaimage et encourager à son adhésion.
- Développement du réseau national des incubateurs.
- Création d'un programme d'assistance aux entreprises tunisiennes à s'implanter à l'étranger dans le but de les internationaliser, en vue d'impacter leur compétitivité.
- Mise en œuvre d'un plan d'actions destiné à développer des activités prometteuses à travers :
 - Le développement de l'infrastructure industrielle et technologique adaptée à l'activité des secteurs prometteurs à travers la création d'espaces industriels spécialisés répondant aux exigences technologiques et logistiques, la création de centres de ressources technologiques et le développement des moyens de soutien et d'appui aux activités de ces secteurs surtout pour les centres techniques afin de répondre aux besoins des dit secteurs en matière d'analyses et d'essais.
- Diagnostiquer les opportunités d'investissement et attirer les investisseurs dans ces secteurs prometteurs.
- Mise en œuvre d'un plan d'actions pour valoriser les startups à travers :
 - La sélection des entreprises ayant le potentiel d'être innovantes.
 - Diagnostiquer et définir les besoins de ces entreprises pour devenir innovantes.
 - Soutenir ces entreprises dans la mise en place de programmes spéciaux à cet effet en fonction de la nature de leurs besoins (liés aux marchés étrangers, assistance technique, financement,)
- Renforcer la gouvernance des entreprises publiques sous tutelle, leur restructuration, en coordination avec le comité de pilotage créé au niveau de la présidence du gouvernement et l'amélioration du climat social en partenariat avec les différents partenaires sociaux.

1-2 Les réalisations du secteur de l'industrie en 2019 :

Les transactions commerciales en 2019 :

Les exportations du secteur industriel ont augmenté en 2019 pour atteindre 39681.9 Millions de Dinars contre 36994.5 Millions de Dinars en 2018 enregistrant une augmentation de 7,3%.

En contrepartie, les importations du secteur ont atteint 48567 Millions de Dinars en 2019 contre 47209,3 Millions Dinars en 2018 enregistrant un taux d'évolution de 2,9% ce qui a contribué à la diminution du déficit de la balance commerciale du secteur industriel de

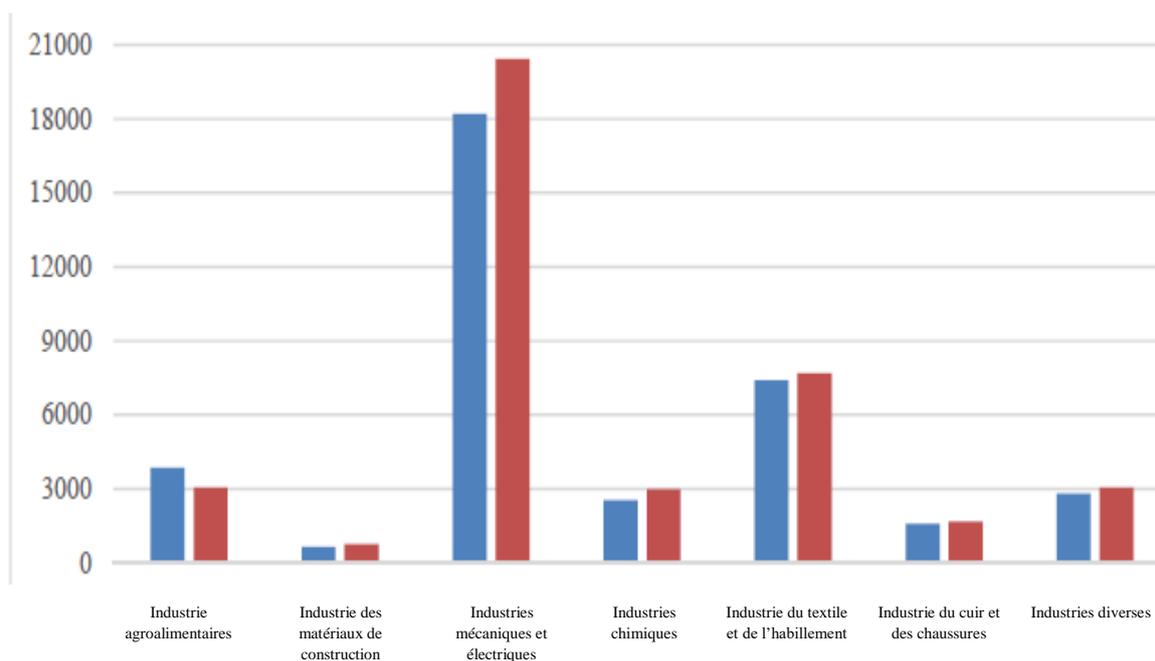
l'ordre de 13%.

Le tableau suivant résume le taux d'évolution des exportations selon les secteurs :

Tableau A : Evolution du taux des exportations industrielles par secteur

	Taux d'évolution des exportations par rapport à 2018 (%)
Industries mécaniques et électriques	12.3
Industrie du textile et de l'habillement	3.8
Industrie du cuir et des chaussures	6.2
Industries chimiques	18.7
Industrie des matériaux de construction de la céramique et du cristal	18.3
Industrie agroalimentaires	-20.1
Industries diverses	9.1

Graphique A : Evolution des exportations industrielles par secteur



1-3 Les investissements déclarés en 2019 :

Le taux des investissements déclarés dans le secteur industriel a diminué d'environ 16,9% passant de 3567,7 Millions de Dinars en 2018 à 2966,4 Millions de Dinars en 2019.

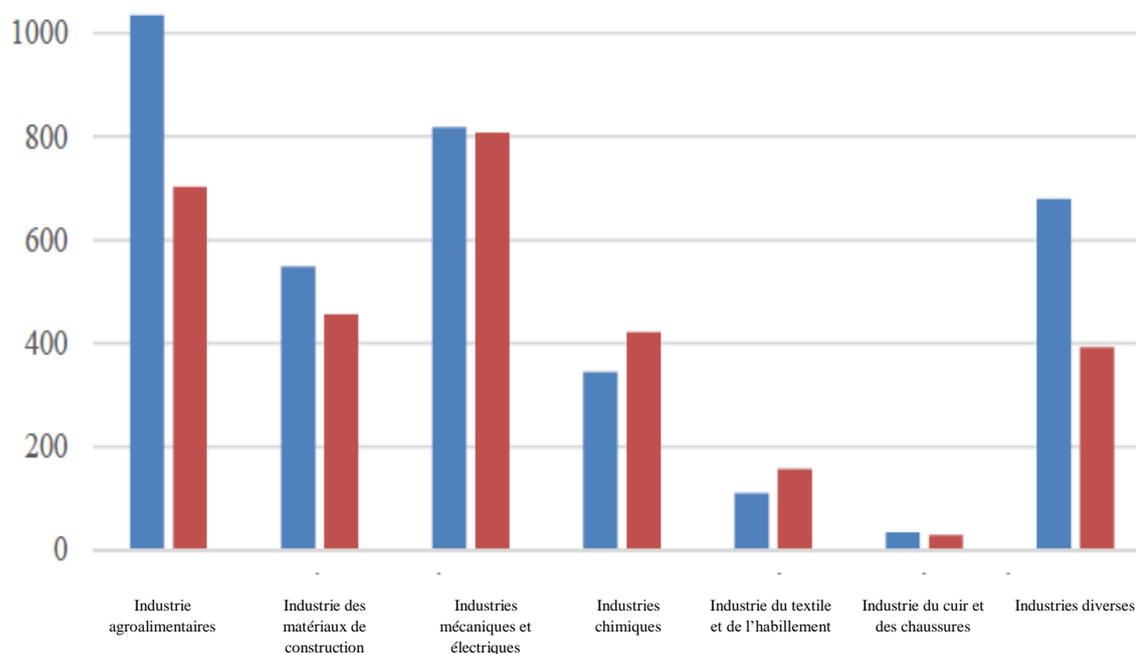
Le nombre projets déclarés auprès du guichet unique de l'agence nationale de la promotion

de l'industrie et de l'innovation a enregistré une augmentation de 4,3% par rapport à 2018 (3749 projets en 2018 contre 3910 projets en 2019).

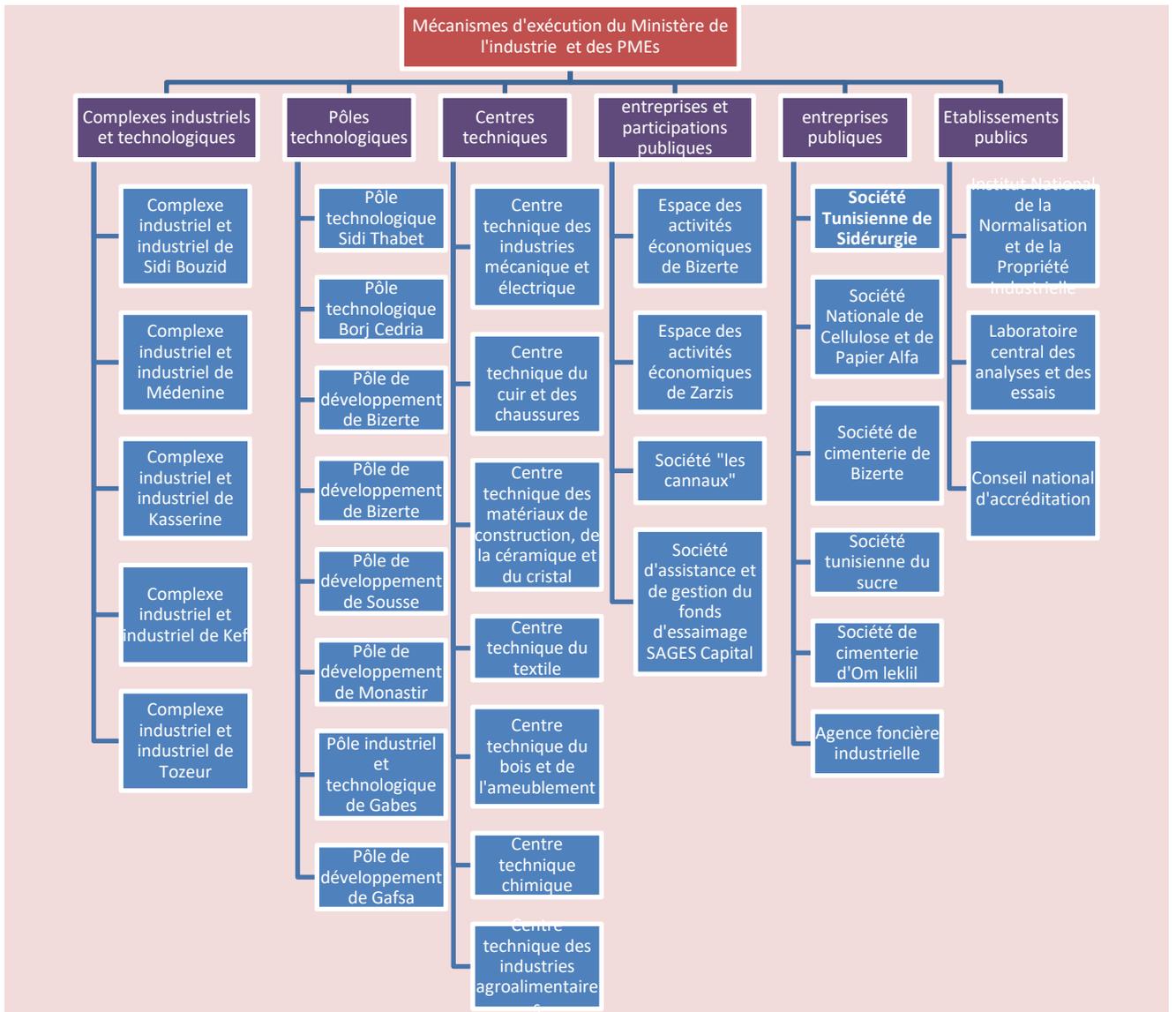
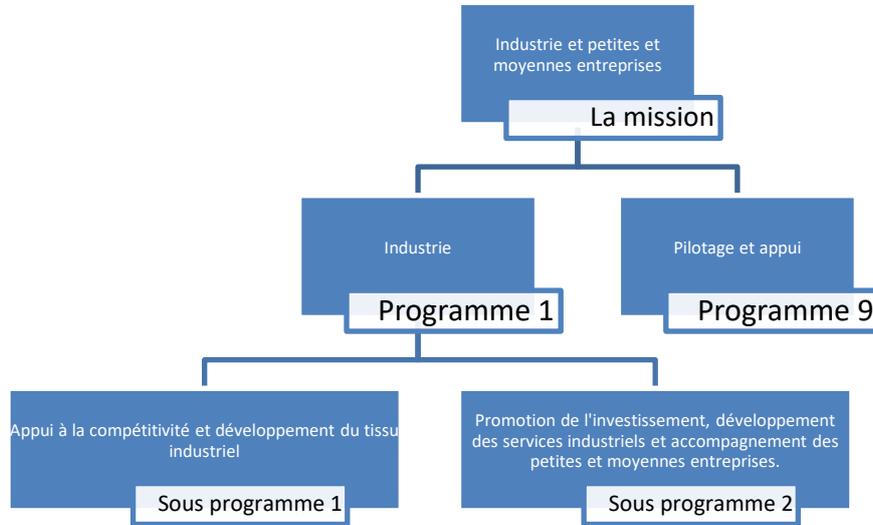
Tableau B : Evolution du taux des investissements déclarés par secteur

	Taux d'évolution des investissements déclarés par rapport à 2018 (%)
Industrie agroalimentaires	-32,1%
Industrie des matériaux de construction	-16,9%
Industries mécaniques et électriques	-1,4%
Industries chimiques	22,6%
Industrie du textile et de l'habillement	43,3%
Industrie du cuir et des chaussures	-13,5%
Industries diverses	-42,2%

Graphique B : Evolution des investissements déclarés par secteur



Structuration de la mission :



2) L'exécution du budget de la mission de l'industrie et des petites et moyennes entreprises relative à l'année 2019 :

Le Rapport annuel de performance a été élaboré en 2019 durant le mois de juin 2019, après le découpage du Ministère de l'industrie et des petites et moyennes entreprises en deux ministères de telle sorte que la mission « industrie et petites et moyennes entreprises » comporte les deux programmes suivants : industrie et pilotage et appui.

De ce fait, les crédits réalisés pour la mission « industrie et petites et moyennes entreprises » sont estimés à 178780 MD contre des prévisions de 196871 pour 2019 enregistrant un taux de réalisation de 90,81%.

Ce résultat peut être expliqué par la lenteur de l'exécution du projet d'aménagement du réseau hydraulique externe en faveur de la zone industrielle de BOUARGOUB liée au pôle technologique de BORJ CEDRIA, en effet, le déblocage de la deuxième tranche du coût de raccordement de ce réseau estimé à 6 Millions de Dinars est tributaire d'un taux d'avancement des travaux égal à 80%, cependant les travaux réalisés en 2019 ne dépassant pas le taux de 55%.

Les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du projet de raccordement de la zone industrielle rattachée au pôle industriel et technologique de Tozeur avec les réseaux externes dues à l'actualisation du coût du projet et la réticence des promoteurs contractants à établir des accords avec la société de gestion du dit pôle en raison de l'absence d'un engagement de l'Etat à prendre en charge le coût actualisé estimé à 10 Millions de Dinars au lieu de 5 MD.

Tableau n°1 : Exécution du budget de la mission pour 2019 par rapport aux prévisions : Répartition selon la nature de la dépense (crédits de paiement)

Unité : mille dinars

Libellé de la dépense	Prévisions 2019	Prévisions 2019	Réalizations 2019 (2)	Réalizations par rapport aux prévisions	
	LF initiale	LF complémentaire		Montant (2)-(1)	Taux de réalisation (1)/(2)
Dépenses de gestion	19871	20799	19684	-1115	94,64

Rémunérations	16944	17592	17047	-545	96,90
Moyens de services	2199	2413	2388	-25	98,96
Interventions publiques	727	794	249	-545	31,36
Dépenses de développement	100000	100000	88687	-11313	88,69
Investissements directs	9467	9467	1452	-8015	15,34
Sur le budget de l'Etat	9467	9467	1452	-8015	15,34
Sur les crédits extérieurs	-	-	-		
Financement public	90533	90533	87235	-3298	96,36
Sur le budget de l'Etat	-	-	-	-	
Sur les crédits extérieurs	-	-	-	-	
Fonds de trésorerie	77000	77000	70004	-6996	90,91
Fonds de développement de la compétitivité dans les secteurs de l'industrie, des services et de l'artisanat	74000	74000	67930	-6070	91,80
Fonds de promotion de l'huile d'olive emballée	3000	3000	4207		
Total	196871	197799	178375	-19424	90,18

Graphique 1 : Comparaison entre les prévisions (loi de finances complémentaire) et les réalisations budgétaires de la mission « industrie et petite et moyennes entreprises » pour 2019 : Répartition selon la nature de la dépense (crédits de paiement)

Unité : mille dinars

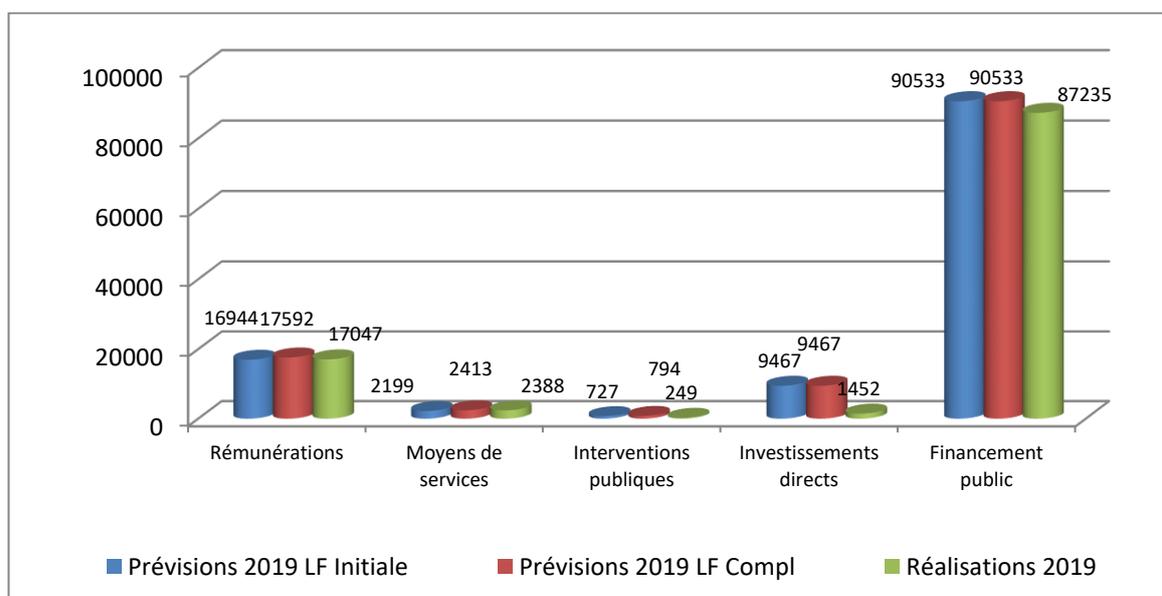
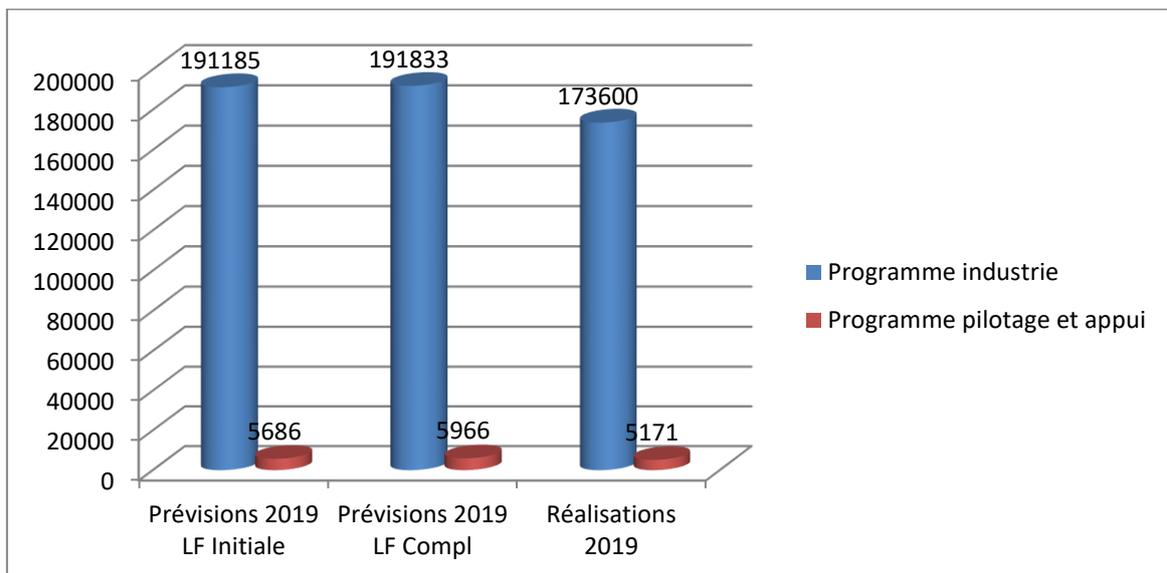


Tableau n°2
Exécution du budget du ministère pour 2019 par rapport aux prévisions
Répartition par programme (crédits de paiement)

Libellé de la dépense	Prévisions 2019	Prévisions 2019	Réalizations 2019 (2)	Réalizations par rapport aux prévisions	
	LF initiale	LF complémentaire		Montant (2)-(1)	Taux de réalisation (1)/(2)
Programme industrie	191185	191833	173600	-18233	90,5
Programme pilotage et appui	5686	5966	5171	-795	86,6
Total	196871	197799	178375	-19424	90,18

Graphique n°2
Comparaison entre les prévisions (Loi de finances complémentaire) et réalisations de la mission « industrie et petite et moyennes entreprises » pour 2019
Répartition par programmes (crédits de paiement)



Chapitre 2 : Présentation des réalisations des programmes de la mission

Programme « industrie »

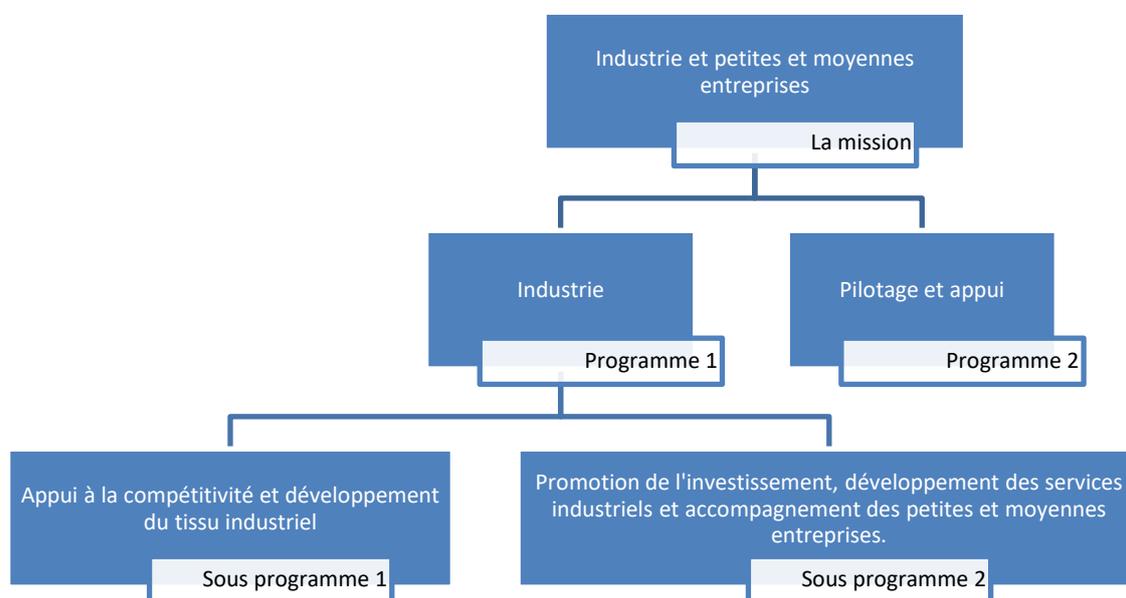
Responsable de programme actuel : Mr. OUESLATI Kamel

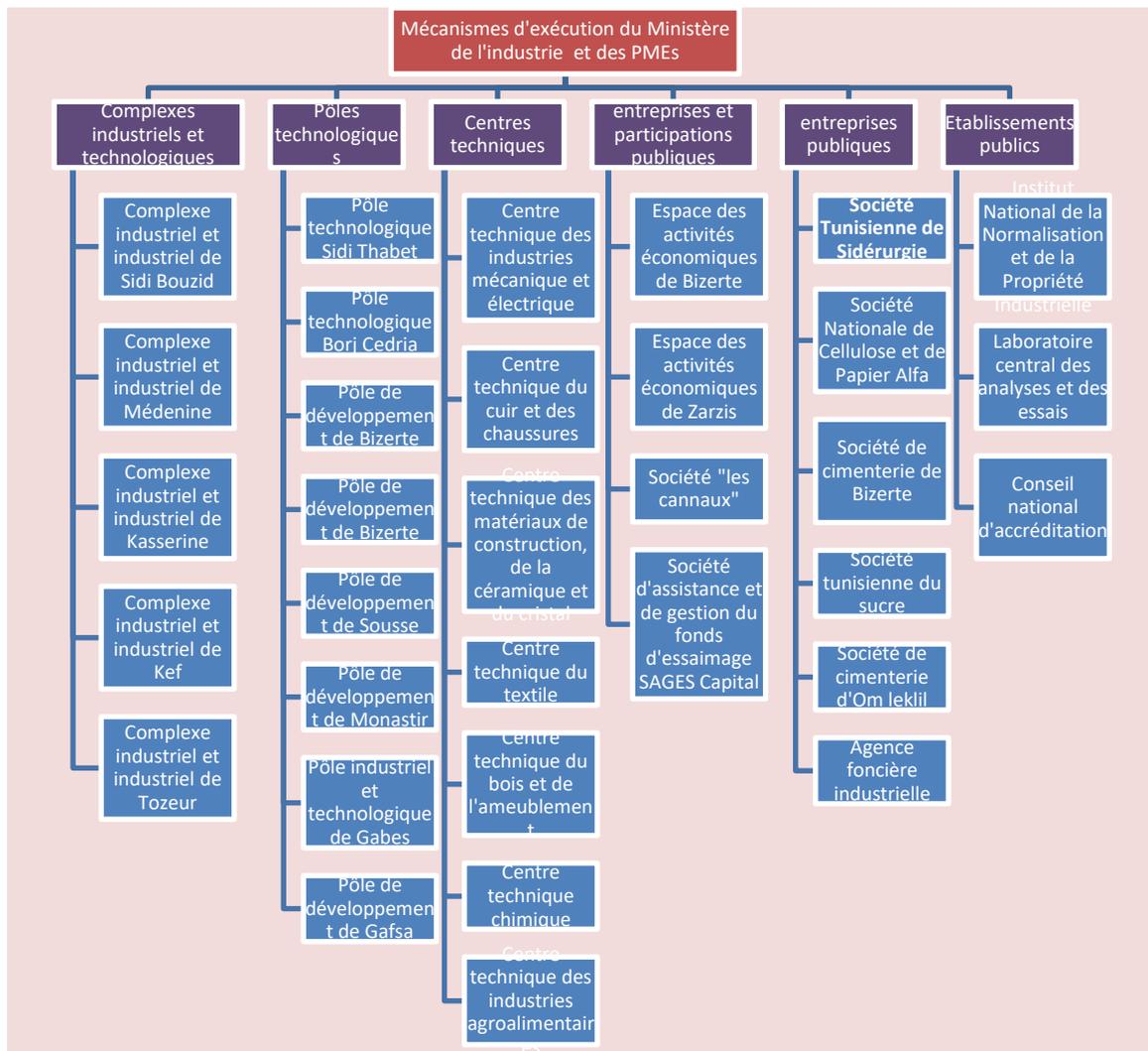
Chargé du programme à partir le 3 juin 2019

1) Présentation générale du programme « industrie »

La stratégie du ministère repose sur deux politiques industrielles matérialisées par les deux sous programmes suivants :

- **Sous programme1:** Appui à la compétitivité et développement du tissu industriel
- Sous programme2:** Promotion de l'investissement, développement des services industriels et accompagnement des petites et moyennes entreprises.





2) Présentation de la performance du programme « industrie » pour l'année 2019 :

- Sous programme 1: Appui à la compétitivité et développement du tissu industriel

Le ministère de l'industrie et des petites et moyennes entreprises est en train d'établir une nouvelle approche pour le développement du secteur industriel à la lumière des orientations du plan de développement 2016-2020, des études stratégiques sectorielles et des priorités nationales.

Cette approche vise à appuyer la compétitivité et à développer le tissu industriel avec les PME en fournissant un nouveau cadre incitant à l'investissement s'appuyant sur la convergence et l'intégration réelles et efficaces entre secteurs public et privé en évoluant d'une économie à faible coût à une économie soutenant les secteurs innovateurs à forte valeur ajoutée, à contenu technologique élevé et basé sur les connaissances. De ce fait, le nouveau modèle économique tend vers un système de production ayant comme critère

principal la rénovation, l'innovation et l'amélioration de la qualité et de la productivité.

La nouvelle approche vise également le décollage technologique de l'industrie nationale en rehaussant la valeur ajoutée technologique du produit, en attirant les partenariats technologiques de haut niveau et en se focalisant sur le domaine de la recherche et développement dans le secteur industriel à travers le développement de l'entreprise et l'appui de sa productivité et de sa compétitivité et la révision des mécanismes d'encouragement, de valorisation de la recherche et du développement technologique ainsi que l'appui à l'inclusion économique nationale et internationale à travers les programmes et les mécanismes suivants :

Amélioration de la qualité et de la productivité :

- ❖ **Mise en œuvre d'un nouveau programme d'amélioration de la qualité :** permettant d'appuyer la compétitivité et de faciliter l'accès aux marchés, la concrétisation de la culture de qualité au sein de l'entreprise industrielle et l'assurance qualité en soutenant les entreprises pour l'octroi des certificats de conformité aux normes internationales.
- ❖ **Poursuivre le développement du programme national de la promotion de la productivité :** en formant, dans un premier stade, un noyau d'experts dans le domaine d'usage des mécanismes d'amélioration de la productivité et en accompagnant les entreprises industrielles actives dans les domaines des industries électromécaniques, du textile, chimiques et les institutions universitaires ; et dans un deuxième stade, exporter cette expertise dans les domaines liés à la productivité aux pays africains.
- ❖ **Augmenter la productivité du programme de mise à niveau industriel :** en encourageant les investissements appuyant la promotion du système de qualité et l'amélioration de la productivité.
- ❖ **Activer davantage le rôle des centres techniques sectoriels** dans la promotion de la compétitivité du secteur industriel et l'amélioration de la productivité de l'entreprise et la qualité de ses produits, la veille technologique, l'accompagnement des entreprises pour améliorer les produits à haute valeur ajoutée technologique ; et la contribution dans le développement du système national de métrologie, la préparation des textes législatifs sectoriels, la promotion des chaînes de valeur au niveau régional en les appuyant à travers l'acquisition du matériels de laboratoire

adéquats, la mobilisation des ressources humaines à fortes capacités professionnelles, la formation des experts métiers et leur doter des mécanismes correspondant aux besoins et évolution du secteur industriel

- ❖ **Appuyer le système national des analyses et essais et renforcer l'infrastructure de la qualité des régions intérieures** et développement des capacités des structures d'appui industriel pour le soutien des entreprises dans ce domaine en développant et en poussant la complémentarité entre les différentes composantes de l'infrastructure de la qualité afin de garantir l'harmonisation et l'incitation au développement
- ❖ **Poursuivre la réalisation du projet du complexe technologique à la zone industrielle ELAGBA** et renforcement de ses laboratoires en équipements de laboratoire nécessaires. L'achèvement des travaux est prévu en 2021.
- ❖ **Développement des textes législatifs** en mettant en œuvre le programme des règles techniques remplaçant les normes obligatoires afin de garantir une protection efficace du marché local et la promotion de la compétitivité industrielle de nos entreprises à travers le développement et l'amélioration de la qualité de ses produits et la facilitation de l'accès aux marchés extérieurs.
- ❖ **Etablir un accord de reconnaissance mutuelle dans le domaine de l'évaluation avec l'Union Européenne** relatif au secteur de l'électricité, l'électronique et les matériaux de construction et le généraliser sur les autres secteurs en harmonisant la législation nationale et sectorielle à ses homologues européennes et l'appui aux capacités de laboratoire des structures d'évaluation de la conformité et l'accréditation des laboratoires et la facilitation du système de contrôle du marché.
- ❖ **Valorisation des compétences nationales de la qualité** : en exportant les services des structures de soutien aux infrastructures de la qualité notamment les centres techniques et l'institut national de normalisation et de la propriété industrielle, le conseil national de l'accréditation aux pays arabes et africains ; et la présentation du système d'infrastructure de la qualité et sa commercialisation à l'échelle nationale et internationale.

Développement de la rénovation et le transfert technologique :

- ❖ **Revoir les mécanismes de financement de la recherche et rénovation** permettant le développement du contenu technologique industriel en révisant le décret

gouvernemental régissant le programme national de la recherche et la rénovation afin d'élargir son champ d'intervention et rehausser le plafond du financement attirant ainsi des projets à impact technologique et économique important.

- ❖ **Achever l'étude sur la stratégie industrielle et de l'innovation tunisienne à l'horizon de 2035** en préparant les stratégies sectorielles émanant de cette étude et en déterminant un plan national intégré pour la commercialisation de l'industrie tunisienne en se basant sur la diplomatie économique.
- ❖ **Développer le système national de l'innovation** et tisser les relations de partenariat entre les entreprises économiques et les centres de recherche scientifique publics.
- ❖ **Développer et enrichir le programme de mise à niveau industriel et les programmes subsidiaires** : Donner un nouvel élan du programme en s'alignant aux exigences de la prochaine étape de l'innovation et de transfert technologique poussant la productivité et la compétitivité du tissu industriel pour reprendre sa proposition dans les marchés extérieurs.
- ❖ **Mettre en place un programme de développement de la veille concurrentielle et technologique** au sein du ministère et les structures d'appui y rattachées notamment les pôles technologiques, les centres techniques et l'institut national de normalisation et de la propriété industrielle en suivant les évolutions technologiques les plus importantes et en devançant les transformations technologiques afin de préserver la compétitivité et garantir l'introduction aux marchés internationaux.
- ❖ **Etablir un plan national d'appui à la propriété industrielle** visant la compatibilité des lois relatives à la préservation des inventions, des labels, des prototypes industriels des normes internationales pour activer le rôle de la propriété industrielle dans la promotion de l'économie tunisienne et l'encouragement des entreprises à protéger et valoriser les inventions et les idées nouvelles ; et appuyer le plan de formation dans le domaine de la propriété industrielle à travers le renforcement de l'académie tunisienne de la propriété intellectuelle et la diversification des services offerts comme l'enseignement à distance et l'appui à la coopération avec les universités.
- ❖ **Moderniser l'infrastructure du pays** en soutenant les capacités analytiques et de laboratoire des structures publiques intervenant comme les centres techniques, les complexes industriels et technologiques en leur fournissant les équipements

modernes et sophistiqués et en poursuivant les efforts déployés pour surmonter les obstacles entravant la création des pôles de développement et les centres de ressources technologiques pour les généraliser sur les différentes régions et encourager l'investissement et la création d'emploi dans le but de renforcer l'équilibre économique et de développement entre les différentes régions du pays.

- ❖ **Développer le système des technopôles et des pôles de développement** en révisant le cadre juridique et complétant la mise en œuvre de toutes ses composantes pour qu'ils soient un élément essentiel dans le développement de la relation de partenariat et de coopération entre le secteur de production et de la recherche scientifique appliquée et de la rénovation technologique d'une part, et l'attraction de l'investissement surtout pour les secteurs prometteurs et innovants d'autre part.
- ❖ **Soutenir les complexes industriels et technologiques** en créant un cadre juridique et appuyer leurs ressources financières et achever toutes leurs composantes.
- ❖ **Développer les chaînes de valeurs** en poursuivant la mise en œuvre du projet des chaînes de valeurs lancé en 2015 en collaboration avec l'Agence de coopération allemande visant la valorisation des produits locaux et l'appui au développement industriel dans les régions intérieures.
- ❖ **Mettre en œuvre le programme de développement des clusters** englobant plusieurs gouvernorats pour appuyer l'innovation, le transfert technologique et l'augmentation du taux de la valeur ajoutée en soutenant les projets participatifs.
- ❖ **Développer les capacités technologiques des entreprises industrielles** et les compétences de ses ressources humaines ; et leur usage des TIC, en plus de la vulgarisation et la concrétisation de la culture de développement et d'excellence ; inciter les grandes entreprises à intégrer les partenariats avec leurs homologues d'une part, et avec les universités dans le système de recherche et développement, d'autre part.

- Sous programme2 : Promotion de l'investissement, développement des services industriels et accompagnement des petites et moyennes entreprises.

- ❖ Développer une nouvelle génération de zone industrielle en priorisant les régions intérieures en partenariat avec le secteur privé tout en réduisant les délais et en révisant le système d'entretien et de gestion des zones industrielles ; et la création de programmes de mise à niveau et la révision du système de récupération des

terrains et bâtiments.

- ❖ Activer davantage le système des pôles technologiques,
- ❖ Elaborer et mettre en œuvre le programme de développement de l'activité des centres techniques.
- ❖ Poursuivre la mise en œuvre d'un programme de développement des chaînes de valeur dans les régions de l'intérieur, dans le but de valoriser les ressources naturelles de ces régions.
- ❖ Poursuite de la mise en œuvre du programme de restructuration financière des entreprises dans le cadre du Fonds de soutien aux entreprises pour développer le système de restructuration financière des petites et moyennes entreprises, qui a été créé en 2018 dans le but d'améliorer leur efficacité et mieux répondre à leurs besoins.
- ❖ Soutenir le programme national d'essaimage et encourager l'adhésion à ce programme.
- ❖ Développement du réseau national des incubateurs.
- ❖ Création d'un programme d'assistance aux entreprises tunisiennes à s'implanter à l'étranger dans le but de les internationaliser, ce qui impactera leur compétitivité.
- ❖ Accorder l'attention nécessaire aux secteurs industriels traditionnels en renforçant les mécanismes dédiés au développement du secteur du textile et de l'habillement et des chaussures, qui a été affronté à plusieurs difficultés cette dernière décennie, pour qu'il retrouve sa santé et sa compétitivité ; et développer le secteur agroalimentaire en rehaussant le taux d'emballage de l'huile d'olive et le renforcement de la qualité des produits des industries agroalimentaires.
- ❖ Mise en œuvre d'un plan d'actions destiné à développer des activités prometteuses à travers :
- ❖ Le développement de l'infrastructure industrielle et technologique adaptée à l'activité des secteurs porteurs à travers la création d'espaces industriels spécialisés répondant aux exigences technologiques et logistiques et la création de centres de ressources technologiques ; le développement des moyens de soutien et d'appui aux activités de des secteur surtout pour les centres techniques afin de répondre à leurs besoins en matière d'analyses et d'essais.
- ❖ Diagnostiquer les opportunités d'investissement et attirer les investisseurs dans ces secteurs prometteurs.
- ❖ Mise en œuvre d'un plan d'actions pour valoriser les startups à travers :

- La sélection des entreprises ayant le potentiel d'être innovantes.
 - Diagnostiquer et définir les besoins de ces entreprises pour devenir innovantes.
 - Soutenir ces entreprises dans la mise en place de programmes spéciaux à cet effet en fonction de la nature de leurs besoins (liés aux marchés étrangers, assistance technique, financement.)
- ❖ Renforcer la gouvernance des entreprises publiques sous tutelle et leur restructuration, en coordination avec le comité de pilotage créé au niveau de la présidence du gouvernement dans le but de l'amélioration du climat social en partenariat avec les différentes parties sociales.

2.1 Présentation des réalisations budgétaires du programme

« Industrie » :

Les réalisations budgétaires du programme « Industrie » pour l'année 2019 s'élèvent à 173600 Mille Dinars contre des prévisions de 191833 Mille Dinars (LF complémentaire pour 2019) soit un taux d'exécution de 90,5%.

Tableau n°3

Exécution du budget du programme « industrie » pour 2019 par rapport aux prévisions : Répartition selon la nature de la dépense

Libellé de la dépense	Prévisions 2019	Prévisions 2019	Réalizations 2019 (2)	Réalizations par rapport aux prévisions	
	LF initiale	LF complémentaire		Montant (2)-(1)	Taux de réalisation (1)/(2)
Dépenses de gestion	14635	15283	14732	-551	96,39
Rémunérations	13505	14153	14147	-6	99,99,96
Moyens de services	568	568	568	0	
Interventions publiques	562	152	17	-135	11,18
Dépenses de développement	99550	99550	87942	-11608	88,34
Investissements directs	9017	9017	707	-8310	7,84
Sur le budget de l'Etat	9017	9017	707	-8310	7,84

Sur les crédits extérieurs	-	-	-	-	
Financement public	90533	90533	87235	-3298	96,36
Sur le budget de l'Etat	-	-	-	-	
Sur les crédits extérieurs	-	-	-	-	
Fonds de trésorerie	77000	77000	70004	-6996	90,91
Fonds de développement de la compétitivité dans les secteurs de l'industrie, des services et de l'artisanat	74000	74000	67930	-6070	91,80
Fonds de promotion de l'huile d'olive emballée	3000	3000	4207	-926	69,13
Total	191185	191833	173600	-18233	90,50

Graphique 3 : Comparaison entre réalisations budgétaires du programme « industrie » pour 2019 et les prévisions (loi de finances complémentaire)

Répartition selon la nature de la dépense (crédits de paiement)

Unité : mille dinars

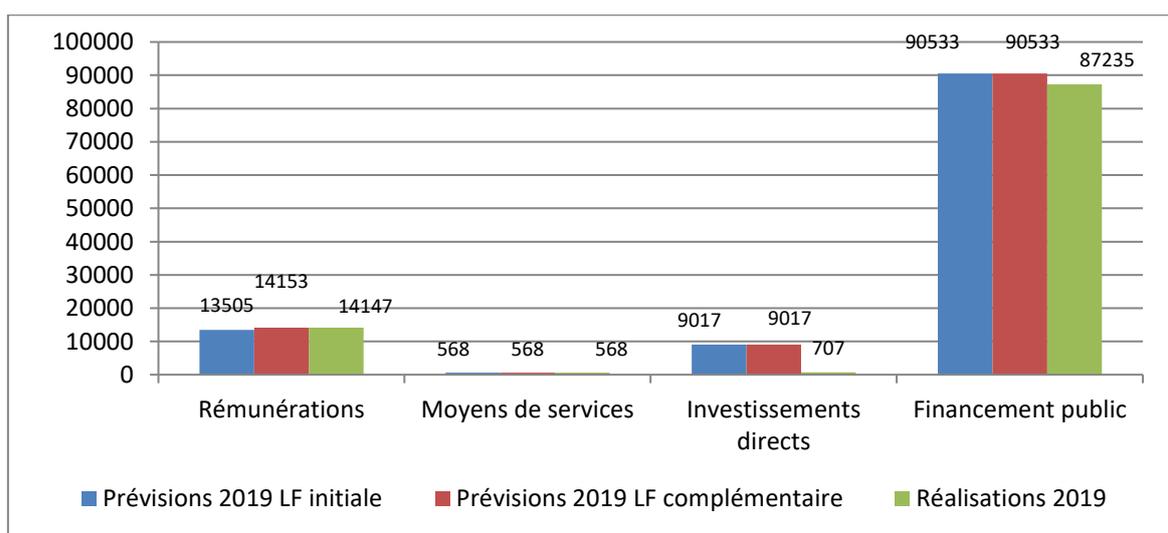


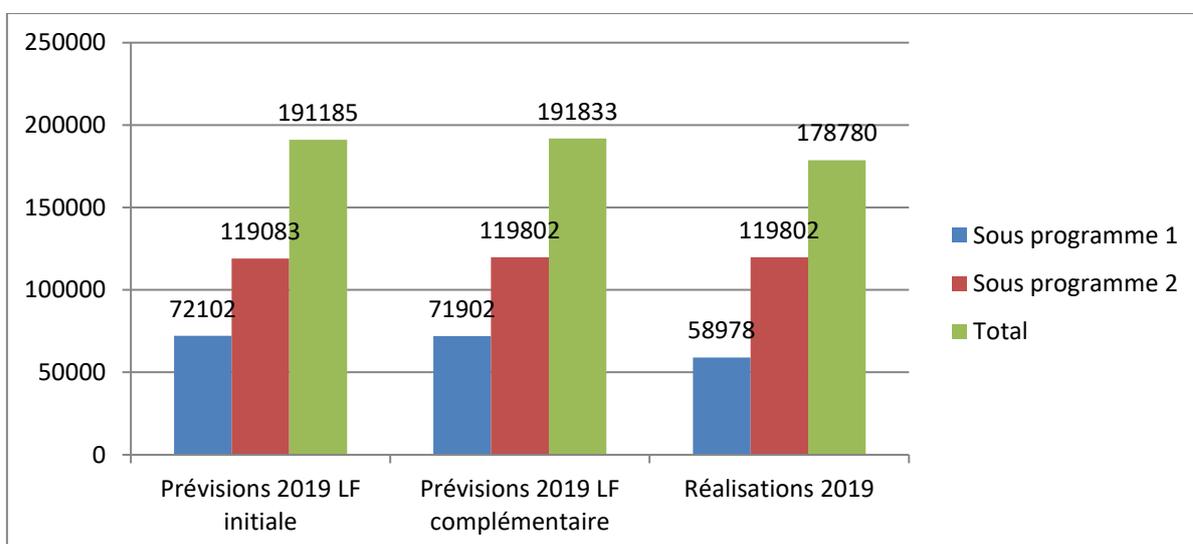
Tableau n°4 Exécution du budget du programme « industrie » pour 2019

Par rapport aux prévisions : Répartition selon la nature de la dépense

Libellé de la dépense	Prévisions	Prévisions 2019	Réalisations	Réalisations par rapport
-----------------------	------------	-----------------	--------------	--------------------------

	2019	LF complémentaire	2019 (2)	aux prévisions	
	LF initiale			Montant (2)-(1)	Taux de réalisation (1)/(2)
Sous-programme 1	72102	71902	58978	12924	82,03
Sous-programme 2	119083	119931	119802	-129	99,89
Total	191185	191833	178780	13053	93,20

Graphique n°4 : Comparaison des réalisations du budget des sous-programme pour 2019 avec les prévisions (Loi de finances complémentaire) et



2.2 Présentation et analyse des résultats de performance :

Objectifs et indicateurs de performance du programme « industrie » :

2.2.1 - Présentation des objectifs et des indicateurs de performance :

Bilan des objectifs et indicateurs de performance du programme « industrie » :

- **Sous-programme1:** Appui à la compétitivité et développement du tissu industriel

Objectifs	Indicateurs de performance	Unité	2018	2019
Premier objectif: Développer le système de qualité	1.1.1.1. Taux d'évolution de la réalisation du projet d'accompagnement et de soutien technique des entreprises dans le domaine de la qualité.	%		32
	1.1.1.2. Taux d'évolution du nombre des entreprises	%	89	93

	ayant des certificats de conformité à la qualité.			
	1.1.1.3. Taux d'évolution du nombre de certificats de conformité à la qualité.	%	91	94
	1.1.1.4. Taux d'évolution du nombre des formés parmi les experts spécialisés dans le domaine de la qualité.	%	20	45
	1.1.1.5. Taux d'évolution du nombre des analyses et des essais assurés par les laboratoires rattachés au ministère.	%	11	17
Deuxième objectif: Développer le système de productivité	1.1.2.1. Taux d'évolution de la réalisation du projet d'accompagnement et de soutien technique des entreprises dans le domaine de la productivité.	%		25
	1.1.2.2. Taux d'évolution du nombre des formés parmi les experts spécialisés dans le domaine de la productivité.	Nombre		75
	1.1.2.3. Taux des opérations réalisées dans le cadre du programme de mise à niveau de l'industrie.	%	75	80
Troisième objectif: Appuyer l'innovation et le transfert technologique	1.2.1.1. Taux d'évolution du nombre des projets de recherche et d'innovation participatifs entre les entreprises économiques et les établissements de recherche scientifique.	%	22	54
	1.2.1.2. Taux des exportations à haut contenu technologique.	%	14	14.5
Quatrième objectif : Développer l'infrastructure technologique	1.2.2.1. Nombre des prototypes industrialisés par le centre des ressources technologiques.	Nombre	0	3
	1.2.2.2. Evolution des espaces industriels aménagés dans les pôles.	Hectare		140

-Sous programme2 : Promotion de l'investissement, développement des services industriels et accompagnement des petites et moyennes entreprises.

Objectifs	Indicateurs de performance	Activités	2018	2019
Cinquième objectif: Appui à l'efficacité des	2.1.1.1 Part des dossiers traités par rapport au nombre total des dossiers (%)	Encadrement des industriels et développement sectoriel.	92	93

services orientés vers la promotion des secteurs industriels	2.1.1.2 Evolution des exportations en huile d'olives emballés (Milles Tonnes)	Appui des exportations en huile d'olive emballé.	30	49
	2.1.1.3 Appui aux mécanismes de régulation du système laitier : stockage et séchage du lait (Mille Dinars)	Régulation du système laitier.	13000	7000
	2.1.1.4 Appui à la production locale du sucre extrait de la betterave sucrière (Mille Dinars)	Appui à la production locale du sucre extrait de la betterave sucrière Appui à la production des conserves alimentaires.	5800	4000
Sixième objectif: modernisation des services qualitatifs pour la promotion des secteurs prometteurs et les startups	2.1.2.1 Evolution du nombre des startups accompagnées au niveau national (%)	Promotion des startups et de l'image de la Tunisie comme plateforme industrielle : Mettre en place un plan d'actions pour soutenir les startups en fixant des programmes spéciaux selon la nature des besoins (rattachés aux marchés extérieurs, assistance technique, financement...)		
	2.1.2.2 Taux d'évolution des exportations des secteurs prometteurs (%)	Développement des secteurs industriels prometteurs : fixation d'une stratégie pour améliorer la valeur ajoutée des différentes activités prometteuses et innovantes.		
Septième objectif: Promotion de l'investissement	2.2.1.1 Taux d'exploitation des zones industrielles aménagées (%)	Aménagement et réaménagement des zones industrielles.	73	74
	2.2.1.2 Evolution des espaces industriels aménagés au sein des complexes industriels et	Programme de développement de l'infrastructure des régions	89	91

	technologiques (%)	intérieures.		
	2.2.1.3 Evolution du nombre de projets réalisés dans le cadre de l'accompagnement des nouveaux promoteurs (%)	Fournir un cadre logistique pour faciliter la création des projets. Bénéficier des mécanismes du fonds de développement et de la décentralisation industrielle. Incubateurs des entreprises Promotion des secteurs et assistance des nouveaux promoteurs	5	9
Huitième objectif: Assistance aux petites et moyennes entreprises	2.2.2.1 Taux des dossiers approuvés par le comité de gestion (%)	Restructuration financière des entreprises affrontant des difficultés conjoncturelles.	92	94
	2.2.2.2 Taux des dossiers traités dans le cadre de la loi relative aux procédures collectives.		100	100

2.2.2 Présentation et analyse des résultats de performance :

- Sous programme1 : Appui à la compétitivité et développement du tissu industriel

Premier objectif : Développer le système de qualité

A travers :

- L'augmentation du nombre des entreprises et des structures ayant des certificats de conformité aux normes internationales.
- Développement du nombre des laboratoires accrédités.
- Améliorer le taux de couverture des analyses et des essais réalisés par les structures relevant du ministère des activités économiques.

Les indicateurs de performance :

1.1.1.1.Taux d'évolution de la réalisation du projet d'accompagnement et de soutien technique des entreprises dans le domaine de la qualité.

1.1.1.2. Taux d'évolution du nombre des entreprises ayant des certificats de conformité à la qualité.

1.1.1.3.Taux d'évolution du nombre de certificats de conformité à la qualité.

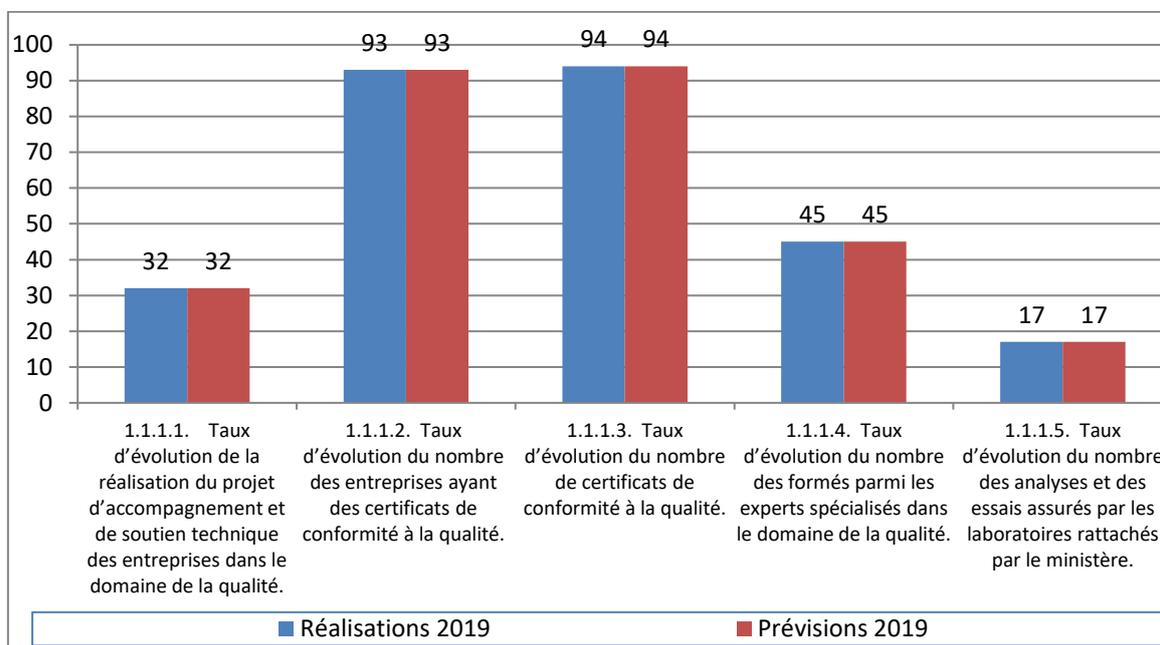
1.1.1.4. Taux d'évolution du nombre des formés parmi les experts spécialisés dans le domaine de la qualité.

1.1.1.5. Taux d'évolution du nombre des analyses et des essais assurés par les laboratoires rattachés au ministère.

Tableau n°5: Objectif stratégique 1.1.1: Développer le système de qualité

Indicateurs de Performance	Unité de l'indicateur	Prévisions 2018	Réalisations 2018	Taux de réalisation par rapport aux prévisions 2018	Prévisions 2019 (1)	Réalisations 2019 (2)	Taux de réalisation par rapport aux prévisions 2019
1.1.1.1. Taux d'évolution de la réalisation du projet d'accompagnement et de soutien technique des entreprises dans le domaine de la qualité.	%				32	32	100
1.1.1.2. Taux d'évolution du nombre des entreprises ayant des certificats de conformité à la qualité.	%	-	89	-	93	93	100
1.1.1.3. Taux d'évolution du nombre de certificats de conformité à la qualité.	%	-	91	-	94	94	100
1.1.1.4. Taux d'évolution du nombre des formés parmi les experts spécialisés dans le domaine de la qualité.	%	-	20	-	45	45	100
1.1.1.5. Taux d'évolution du nombre des analyses et des essais assurés par les laboratoires rattachés au ministère.	%	-	11	-	17	17	100

Graphique n°5 : Comparaison entre les prévisions et les réalisations de l'indicateur de performance relatif à l'indicateur 1.1.1 : Développer le système de qualité



Analyse et explication des résultats :

Les indicateurs de performance retenus pour l'objectif 1 relatif au développement du système de la qualité ont connus des réalisations proches des prévisions fixées.

Le nombre des formés parmi les experts spécialisés dans le domaine de la qualité a évolué d'un taux de 28,6% par rapport aux prévisions vu le recours à des formateurs locaux contribuant à réduire le coût de la formation.

Deuxième objectif: Développer le système de productivité

L'objectif est réalisé à travers :

- Incitation des entreprises pour la mise en place de systèmes d'amélioration de la productivité.
- Développement des compétences des ressources humaines dans le domaine de productivité.
- Diffusion de la culture d'amélioration de la productivité au sein des opérateurs économiques.

Les indicateurs de performance :

1.1.2.1.Taux d'évolution de la réalisation du projet d'accompagnement et de soutien technique des entreprises dans le domaine de la productivité.

1.1.2.2. Nombre des formés parmi les experts spécialisés dans le domaine de la productivité.

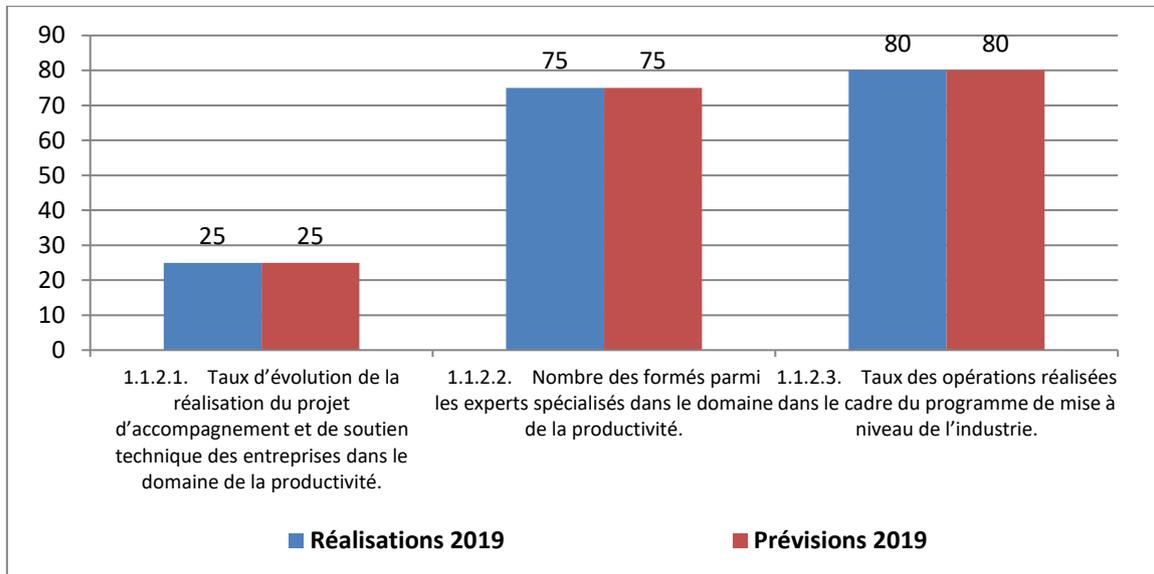
1.1.2.3. Taux des opérations réalisées dans le cadre du programme de mise à niveau de l'industrie.

Tableau n°6 : Objectif stratégique 1.1.2: Développer le système de productivité

Indicateurs de Performance	Unité de l'indicateur	Prévisions 2018	Réalisations 2018	Taux de réalisation par rapport aux prévisions 2018	Prévisions 2019 (1)	Réalisations 2019 (2)	Taux de réalisation par rapport aux prévisions 2019
1.1.2.1. Taux d'évolution de la réalisation du projet d'accompagnement et de soutien technique des entreprises dans le domaine de la productivité.	%	-	-	-	25	25	100
1.1.2.2. Nombre des formés parmi les experts spécialisés dans le domaine de la productivité.	Nombre	-	-	-	75	75	100
1.1.2.3. Taux des opérations réalisées dans le cadre du programme de mise à niveau de l'industrie.	%	75	75	100	80	80	100

Graphique n°6 : Comparaison entre les prévisions et les réalisations de l'indicateur de performance relatif à l'indicateur 1.1.2 : Développer le système de productivité

Développer le système de productivité



Analyse et explication des résultats :

Le nombre des formés dans le domaine de la productivité en 2019 a connu une légère hausse estimée à 7,1% par rapport aux prévisions. On note aussi un taux de réalisation de 100% pour les opérations programmées dans le cadre du programme de mise à niveau industriel.

La baisse de l'indicateur relatif au taux d'évolution de la réalisation du projet d'accompagnement et de soutien technique des entreprises dans le domaine de la productivité résulte de plusieurs raisons dont notamment :

- Faiblesse des financements alloués au programme suite aux pressions exercées sur les finances publiques.
- Le budget alloué au financement du programme de mise à niveau a enregistré une nette baisse pendant les dernières années fixées à 40 Millions de Dinars dans le cadre de la loi des finances de 2019.
- Incapacité pour le budget alloué de couvrir les impayés au titre de 2018 et les créances pour 2019 dépassant les 76 Millions de dinars.

Mesures, activités et interventions à effectuer pour surmonter les lacunes :

- Appui aux ressources du fonds de développement de la compétitivité industrielle en

introduisant les entreprises des services liés à l'industrie et les entreprises totalement exportatrices dans la liste des contributeurs aux taxes au profit du fonds de développement de la compétitivité.

- Restructuration du bureau de mise à niveau industriel vers la création d'un comité Tunisien de la productivité et de l'excellence jouissant de l'autonomie administrative et financière, et financé par les entreprises bénéficiaires du programme en fournissant les financements et l'assistance technique internationale (conformément au modèle japonais et coréen).

Troisième objectif : Appuyer l'innovation et le transfert technologique

L'objectif est réalisé à travers :

- L'amélioration de la compétitivité des entreprises économiques dans le domaine de la recherche et la rénovation,
- Le développement du transfert technologique à travers la valorisation des résultats de recherche et les brevets d'invention,
- Mise en place d'un système de veille stratégique et technologique pour les secteurs innovants et prometteurs,
- Soutien aux réseaux de partenariat et des chaînes de valeur.

Les indicateurs de performance :

1.2.1.1. Taux d'évolution du nombre des projets de recherche et d'innovation participatifs entre les entreprises économiques et les établissements de recherche scientifique.

1.2.1.2. Taux des exportations à haut contenu technologique

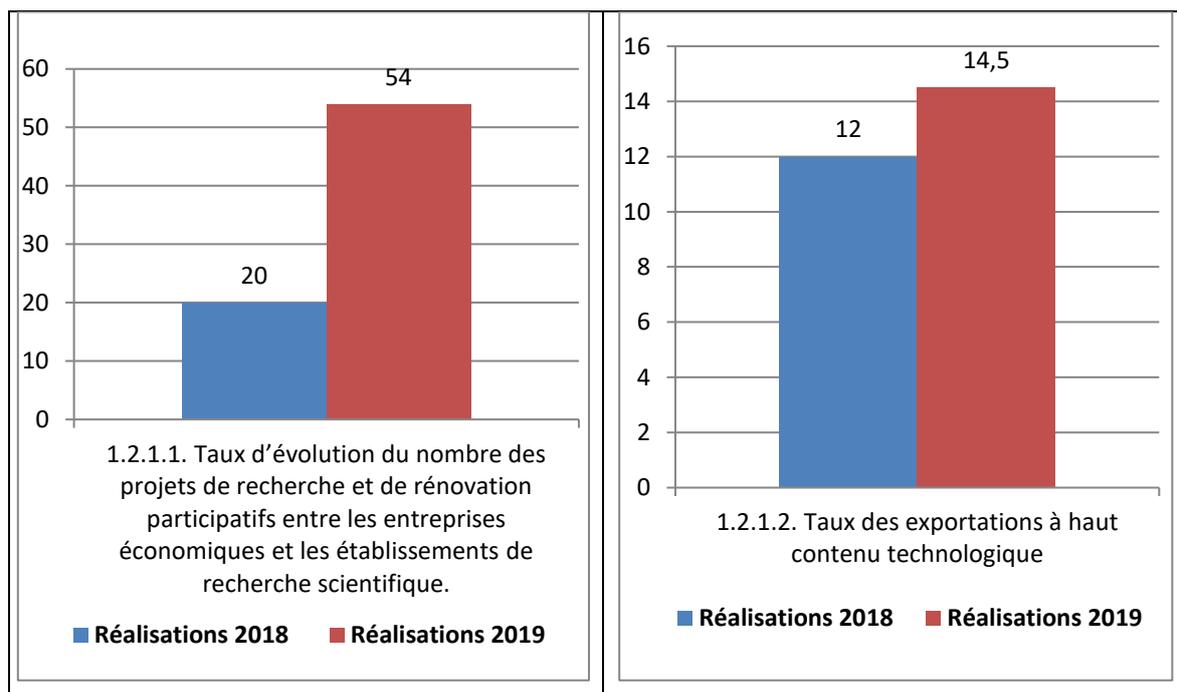
Tableau n°7:

Objectif stratégique 1.2.1: Appuyer la rénovation et le transfert technologique

Indicateurs de Performance	Unité de l'indicateur	Prévisions 2018	Réalisations 2018	Taux de réalisation par rapport aux prévisions 2018	Prévisions 2019 (1)	Réalisations 2019 (2)	Taux de réalisation par rapport aux prévisions 2019
1.2.1.1. Taux d'évolution du nombre des projets de recherche et d'innovation participatifs entre les entreprises économiques et les établissements de recherche scientifique.	%	20	22	110	54	54	100

1.2.1.2. Taux des exportations à haut contenu technologique	%	12	14	116,7	14,5	14,5	100
---	---	----	----	-------	------	------	-----

Graphique n°7 : Comparaison entre les prévisions et les réalisations de l'indicateur de performance relatif à l'indicateur 1.2.1 : Appuyer l'innovation et le transfert technologique



Analyse et explication des résultats :

Incitation des entreprises économiques à participer aux projets de recherche et d'innovation surtout dans le cadre du programme national de recherche et innovation et la subvention de recherche et développement, et attraction des projets à haut contenu technologique sachant que l'atteinte de cet objectif et les indicateurs y rattachés n'est pas tributaire seulement de ces deux mécanismes.

L'effort sera déployé pour trouver de nouveaux mécanismes pour soutenir la recherche et l'innovation et affecter des subventions aux entreprises ayant des exportations à haut contenu technologique en encourageant le partenariat avec les établissements de recherche scientifique notamment les universités et les instituts technologiques.

Quatrième objectif : Développer l'infrastructure technologique

L'objectif sera réalisé en appuyant les centres technologiques et en améliorant les espaces industriels aménagés au sein des pôles technologiques.

Les indicateurs de performance :

1.2.2.1. Nombre des prototypes industrialisés par le centre des ressources technologiques.

1.2.2.2. Evolution des espaces industriels aménagés dans les pôles et les complexes.

Tableau n°8 :

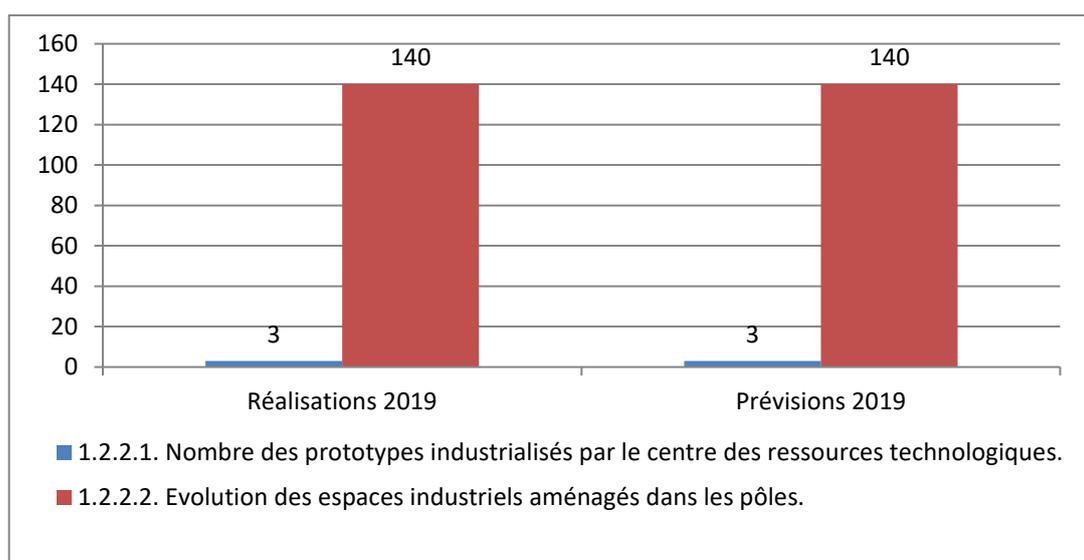
Objectif stratégique 1.2.2: Développer l'infrastructure technologique

Indicateurs de Performance	Unité de l'indicateur	Prévisions 2018	Réalisations 2018	Taux de réalisation par rapport aux prévisions 2018	Prévisions 2019 (1)	Réalisations 2019 (2)	Taux de réalisation par rapport aux prévisions 2019
1.2.2.1. Nombre des prototypes industrialisés par le centre des ressources technologiques.	Nombre	-	0	-	3	3	100
1.2.2.2. Evolution des espaces industriels aménagés dans les pôles et les complexes.	Hectare	-	-	-	140	140	100

Graphique n°8 :

Comparaison entre les réalisations et les prévisions de l'indicateur de performance relatif à l'indicateur 1.2.2 : Développer l'infrastructure technologique

Développer l'infrastructure technologique



Analyse et explication des résultats :

Le taux d'évolution des espaces industriels aménagés dans les pôles de réalisation de

l'indicateur a dépassé les estimations prévues de 3,7%, les pôles sont confrontés à un ensemble de difficultés pour les travaux d'aménagement dont notamment :

- Longueur des procédures préalables à l'opération d'aménagement telles que les études techniques et la modification de la nature du terrain qui peuvent s'étendre sur plusieurs années.
- Coût élevé de la connexion avec les réseaux externes et longueur des procédures nécessaires pour cette opération.

-Sous programme2 : Promotion de l'investissement, développement des services industriels et accompagnement des petites et moyennes entreprises.

Cinquième objectif : Appui à l'efficacité des services orientés vers la promotion des secteurs industriels

Les indicateurs de performance :

2.1.1.1 Part des dossiers traités par rapport au nombre total des dossiers : cet indicateur reflète les efforts des administrations concernées dans le traitement des dossiers en relation avec le respect des délais.

2.1.1.2 Evolution des exportations en huile d'olive emballé : Cet indicateur reflète l'impact de la rationalisation de la consommation des crédits alloués sur la performance des industriels et par la suite sur l'effort fourni pour l'amélioration des exportations.

2.1.1.3 Appui aux mécanismes de régulation du système laitier : stockage et séchage du lait : Cet indicateur reflète l'efficacité des services fournis dans ce domaine.

2.1.1.4 Appui à la production locale du sucre extrait du navet du sucre : Cet indicateur reflète l'efficacité des services fournis dans ce domaine.

Tableau n°9:

Objectif stratégique 2.1.1:

Appui à l'efficacité des services orientés vers la promotion des secteurs industriels

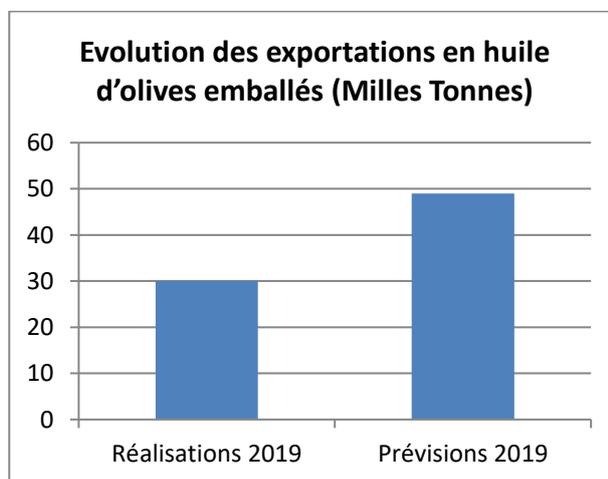
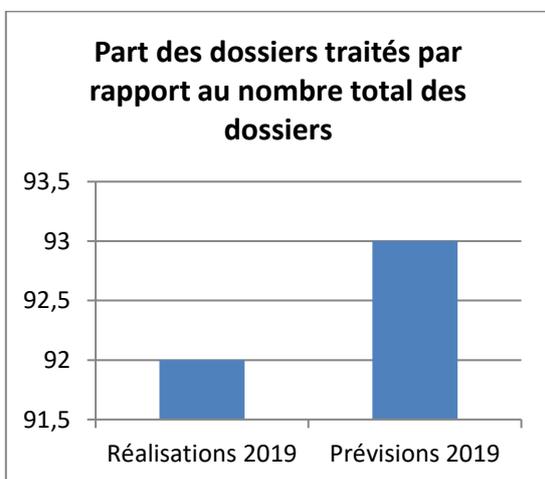
Indicateurs de Performance	Unité de l'indicateur	Prévisions 2018	Réalisations 2018	Taux de réalisation par rapport aux prévisions 2018	Prévisions 2019 (1)	Réalisations 2019 (2)	Taux de réalisation par rapport aux prévisions 2019
2.1.1.1 Part des dossiers traités par rapport au nombre total des dossiers (%)	%	89	92	103,4	92	93	97,7

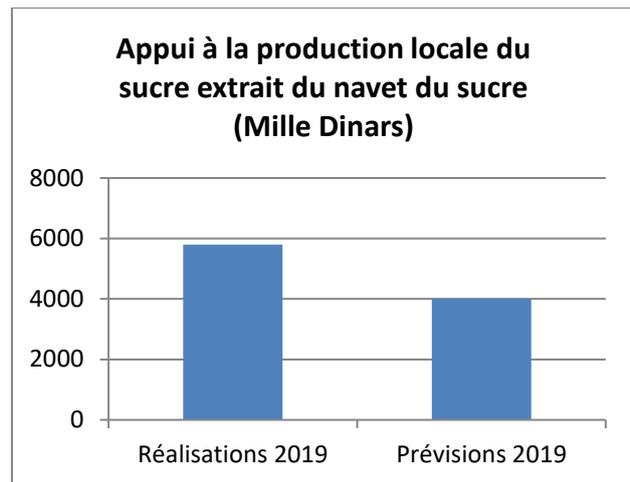
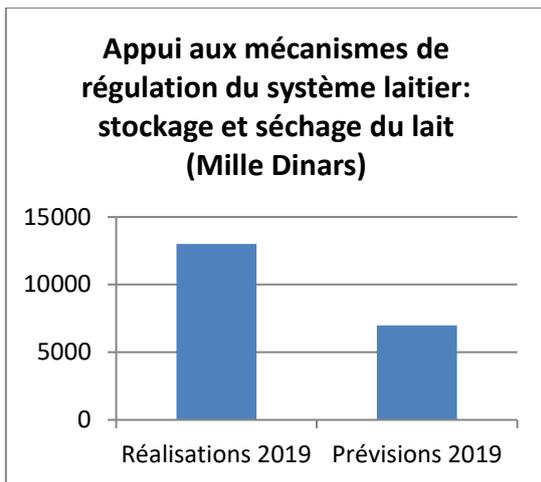
2.1.1.2 Evolution des exportations en huile d'olives emballés (Milles Tonnes)	Mille Tonnes	35	30	85,7	30	49	122,5
2.1.1.3 Appui aux mécanismes de régulation du système laitier: stockage et séchage du lait (Mille Dinars)	Mille Dinars	17000	13000	76,5	13000	7000	54
2.1.1.4 Appui à la production locale du sucre extrait du navet du sucre (Mille Dinars)	Mille Dinars	8000	5800	72,5	5800	4000	69

Graphique n°9 :

Comparaison entre les réalisations et les prévisions et de l'indicateur de performance relatif à l'objectif 2.1.1:

Appui à l'efficacité des services orientés vers la promotion des secteurs industriels





Analyse et explication des résultats :

Part des dossiers traités par rapport au nombre total des dossiers : 97,7% par rapport aux prévisions reflétant ainsi l'effort fourni en matière d'encadrement des industriels et le développement sectoriel.

L'indicateur « évolution des exportations en huile d'olive emballé » a enregistré une hausse de 22% par rapport aux prévisions grâce à l'abondance de la production en 2019 et les efforts fournis pour soutenir l'exportation de l'huile d'olive emballé.

Concernant les deux indicateurs relatifs à l'appui aux mécanismes de régulation du système laitier : stockage et séchage du lait (Mille Dinars) et à l'appui à la production locale du sucre extrait de la betterave sucrière, ils s'appuient sur le budget alloué par l'Etat.

Sixième objectif : modernisation des services qualitatifs pour la promotion des secteurs prometteurs et les startups

Les indicateurs de performance :

2.1.2.1 Evolution du nombre des startups accompagnées au niveau national : cet indicateur reflète l'effort fourni pour améliorer la valeur ajoutée des différentes activités prometteuses et innovantes.

2.1.2.2 Taux d'évolution des exportations des secteurs prometteurs : cet indicateur reflète l'impact de la stratégie de soutien des secteurs prometteurs sur la croissance des exportations de ces secteurs.

Septième objectif : Promotion des investissements

Les indicateurs de performance :

2.2.1.1 Taux d'exploitation des zones industrielles aménagées : Cet indicateur reflète l'effet

du soutien de l'infrastructure sur le développement de l'investissement et la création des entreprises.

2.2.1.2 Evolution des espaces industriels aménagés au sein des complexes industriels et technologiques : Cet indicateur reflète l'effet du soutien de l'infrastructure dans les régions de l'intérieur sur le développement de l'investissement et la création des entreprises dans les régions dans le cadre de la politique de discrimination positive.

2.2.1.3 Evolution du nombre de projets réalisés dans le cadre de l'accompagnement des créateurs de projets : Cet indicateur reflète l'impact du renforcement des ressources allouées aux structures d'appui pour le renforcement des opérations de suivi et d'accompagnement des créateurs de projets.

Tableau n°10:

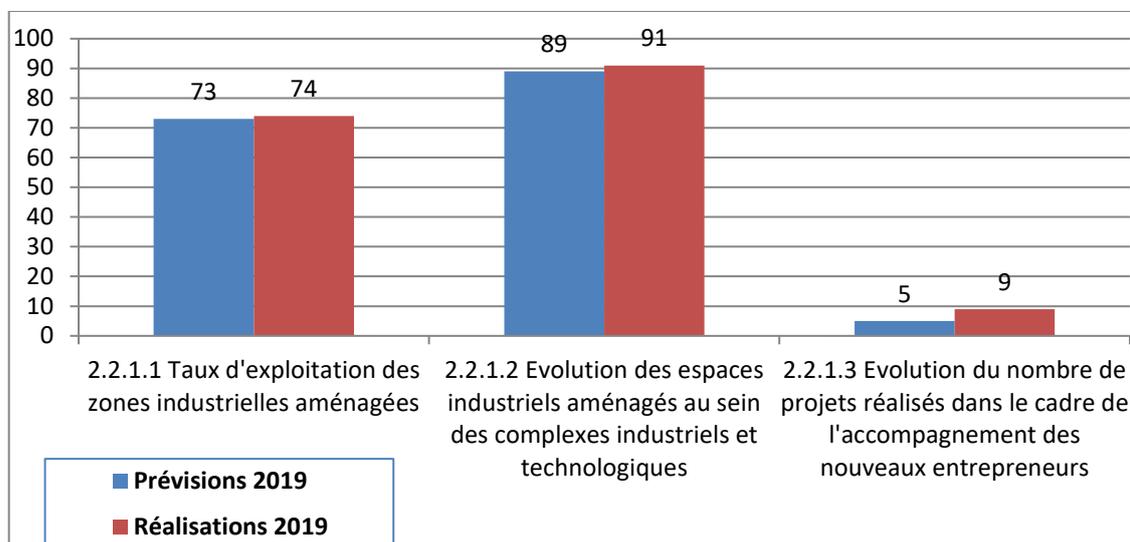
Objectif stratégique 2.2.1: Promotion de l'investissement

Indicateurs de Performance	Unité de l'indicateur	Prévisions 2018	Réalisations 2018	Taux de réalisation par rapport aux prévisions 2018	Prévisions 2019 (1)	Réalisations 2019 (2)	Taux de réalisation par rapport aux prévisions 2019
2.2.1.1 Taux d'exploitation des zones industrielles aménagées (%)	%	70	73	104,3	73	74	102,8
2.2.1.2 Evolution des espaces industriels aménagés au sein des complexes industriels et technologiques (%)	%	71	89	125,4	89	91	101,1
2.2.1.3 Evolution du nombre de projets réalisés dans le cadre de l'accompagnement des nouveaux créateurs de projet (%)	%	6	5	83,3	5	9	150

Graphique n°10 :

Comparaison entre réalisations et les prévisions de l'indicateur de performance relatif à l'indicateur 2.2.1 : Promotion de l'investissement

Promotion de l'investissement



Analyse et explication des résultats :

Les principales difficultés rattachées à l'aménagement et l'exploitation des zones et des espaces industriels :

- Longueur des procédures préalables à l'opération d'aménagement telles que les études techniques et la modification de la nature du terrain qui peuvent s'étendre sur plusieurs années.
- Les objectifs fixés dans le domaine de l'aménagement des zones industriels dans le cadre du plan de développement pour 2016-2020 sont considérés très ambitieux par rapport à la surface totale aménagée avant la période du plan.
- Annulation de l'ensemble de privilèges (acquisition des terrains en dinars symbolique, prise en charge de l'Etat du coût des réseaux extérieurs) à l'occasion de la promulgation du nouveau cadre de l'investissement, ce qui a empêché la programmation d'un nombre important de régions déjà programmées.

Huitième objectif : Encadrement des petites et moyennes entreprises :

Les indicateurs de performance :

2.2.2.1 Taux des dossiers approuvés par le comité de gestion: Cet indicateur reflète le mécanisme du fonds d'appui et de soutien des petites entreprises fournissant les

financements nécessaires pour la restructuration de certaines entreprises qui affrontent des difficultés conjoncturelles afin de reprendre leurs activités et renforcer leurs chances d'exportation.

2.2.2.2 Taux des dossiers traités dans le cadre de la loi relative aux procédures collectives. Cet indicateur reflète l'effort de l'administration dans le traitement des dossiers reçus conformément à loi précitée.

Tableau n°11:

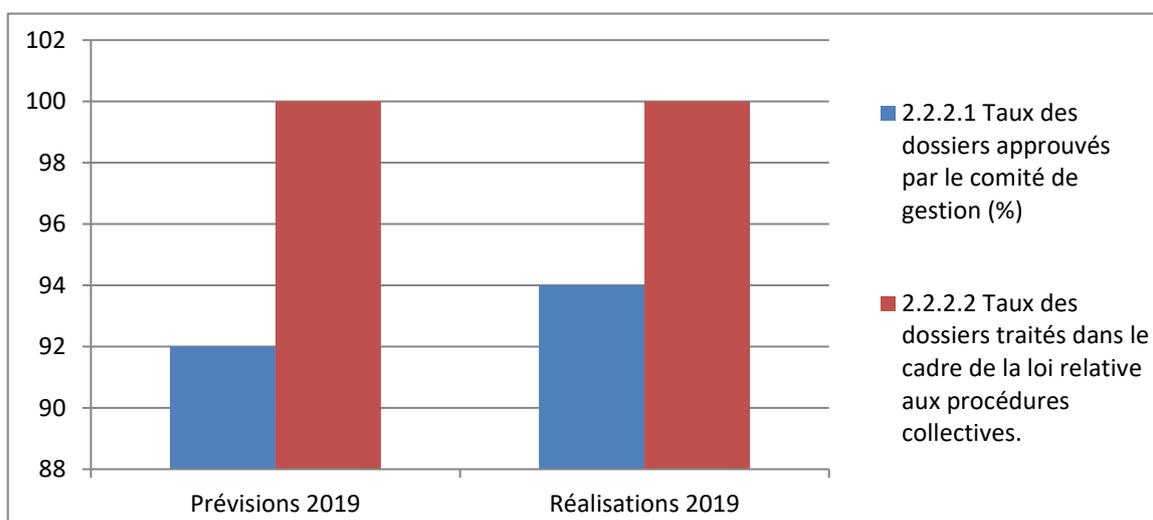
Objectif stratégique 2.2.2: Encadrement petites et moyennes entreprises

Indicateurs de Performance	Unité de l'indicateur	Prévisions 2018	Réalisations 2018	Taux de réalisation par rapport aux prévisions 2018	Prévisions 2019 (1)	Réalisations 2019 (2)	Taux de réalisation par rapport aux prévisions 2019
2.2.2.1 Taux des dossiers approuvés par le comité de gestion (%)	%	90	92	102,2	92	94	102
2.2.2.2 Taux des dossiers traités dans le cadre de la loi relative aux procédures collectives.	%	100	100	100	100	100	100

Graphique n°11 :

Comparaison entre les réalisations et les prévisions de l'indicateur de performance relatif à l'indicateur 2.2.2 : Encadrement des petites et moyennes entreprises

Encadrement des petites et moyennes entreprises



Analyse et explication des résultats :

Le comité de gestion a approuvé 98,9% de l'ensemble des dossiers déposés en vue de fournir les financements nécessaires pour la restructuration financière de certaines entreprises vivant des difficultés conjoncturelles pour

3) Orientations futures pour l'amélioration de la performance :

Dans le cadre de la concrétisation de la politique de l'Etat visant l'appui à l'innovation et le développement technologique et des exportations à contenu technologique d'une part, et l'attraction des investisseurs, la création des entreprises et l'amélioration de la situation de la balance commerciale à travers le soutien au rythme des exportations d'autre part, un intérêt a été accordée lors de la préparation budgétaire aux axes suivants :

3-1 Dans le domaine de la promotion du système de la qualité et de la productivité :

- Assistance et soutien aux entreprises et structures pour la mise en place des systèmes de la qualité et de certification en finançant les activités d'appui et les opérations de certification à travers le programme de mise à niveau industriel.
- Maintien du développement des infrastructures, des laboratoires d'analyses et essais et de normalisation.
- Promotion de la qualité et l'amélioration de la productivité et leur vulgarisation auprès des opérateurs publics à travers l'organisation des manifestations et colloques, l'élaboration de manuels, de publications et de références pour vulgariser la qualité et la productivité et le développement des ressources humaines dans ce volet,
- Assistance et soutien aux entreprises et structures pour la mise en place des systèmes d'amélioration de la productivité en finançant les activités d'appui et technique pour la mise à niveau des entreprises industrielles à travers le programme de mise à niveau industriel : investissements matériels (matériels de production, amélioration de la productivité...) et immatériels (assistance technique, études, systèmes et programmes informatiques...).

3-2 Dans le domaine de l'innovation et le développement technologique :

- Appui à l'innovation auprès des entreprises économiques à travers l'orientation du secteur de la recherche scientifique vers les solutions technologiques pour les exigences des entreprises industrielles et le financement de la réalisation des projets de

recherche et innovation participatifs dans le cadre du programme national de recherche et innovation,

- La promotion de la Tunisie comme plateforme industrielle et technologique en achevant l'étude stratégique sur l'industrie et l'innovation à l'horizon 2035 selon une méthodologie prospective et participative qui est en cours de finalisation pour la préparation d'un plan de promotion d'une Tunisie industrielle et technologique,
- Développement des secteurs à haut contenu technologique et le diagnostic des opportunités d'investissement à travers la réalisation des études stratégiques sectorielles visant notamment le diagnostic de la liste des projets industriels dans les secteurs à haut contenu technologique,
- Assurer la veille prospective et technologique pour les secteurs innovateurs et promoteurs afin de fixer les besoins technologiques prioritaires dans les secteurs industriels et mettre en place un système de veille technologique et d'intelligence artificielle et la préparation d'un tableau de bord national d'innovation et de développement technologique,
- Soutenir les chaînes de valeur pour valoriser les ressources naturelles dans les régions de l'intérieur et encourager la création de réseaux de partenariat en améliorant la gouvernance des différentes parties concernées.
- Développement des infrastructures technologiques à travers l'achèvement de l'équipement des centres des ressources technologiques existantes (Sousse, Bizerte, Monastir) et la création de deux nouveaux centres de ressources technologiques (Sidi Thabet et Gabès) en plus de l'achèvement de l'aménagement extérieur des pôles technologiques et de développement ; et assurer sa connexion avec les réseaux extérieurs.

3-3 Dans le domaine de la promotion de l'investissement

- Fournir un cadre favorable aux entreprises industrielles en simplifiant les procédures et renforçant les capacités des structures d'appui pour consolider les secteurs industriels et leur promotion.
- Développement des secteurs industriels prometteurs, soutenir les startups et promouvoir la Tunisie comme plateforme industrielle à travers la fixation d'une stratégie pour améliorer la valeur ajoutée des différents secteurs prometteurs d'une part et la promotion des startups d'autre part.
- Créer des nouvelles zones industrielles et fournir une infrastructure de qualité répondant aux normes internationales, dans le but de trouver les conditions nécessaires

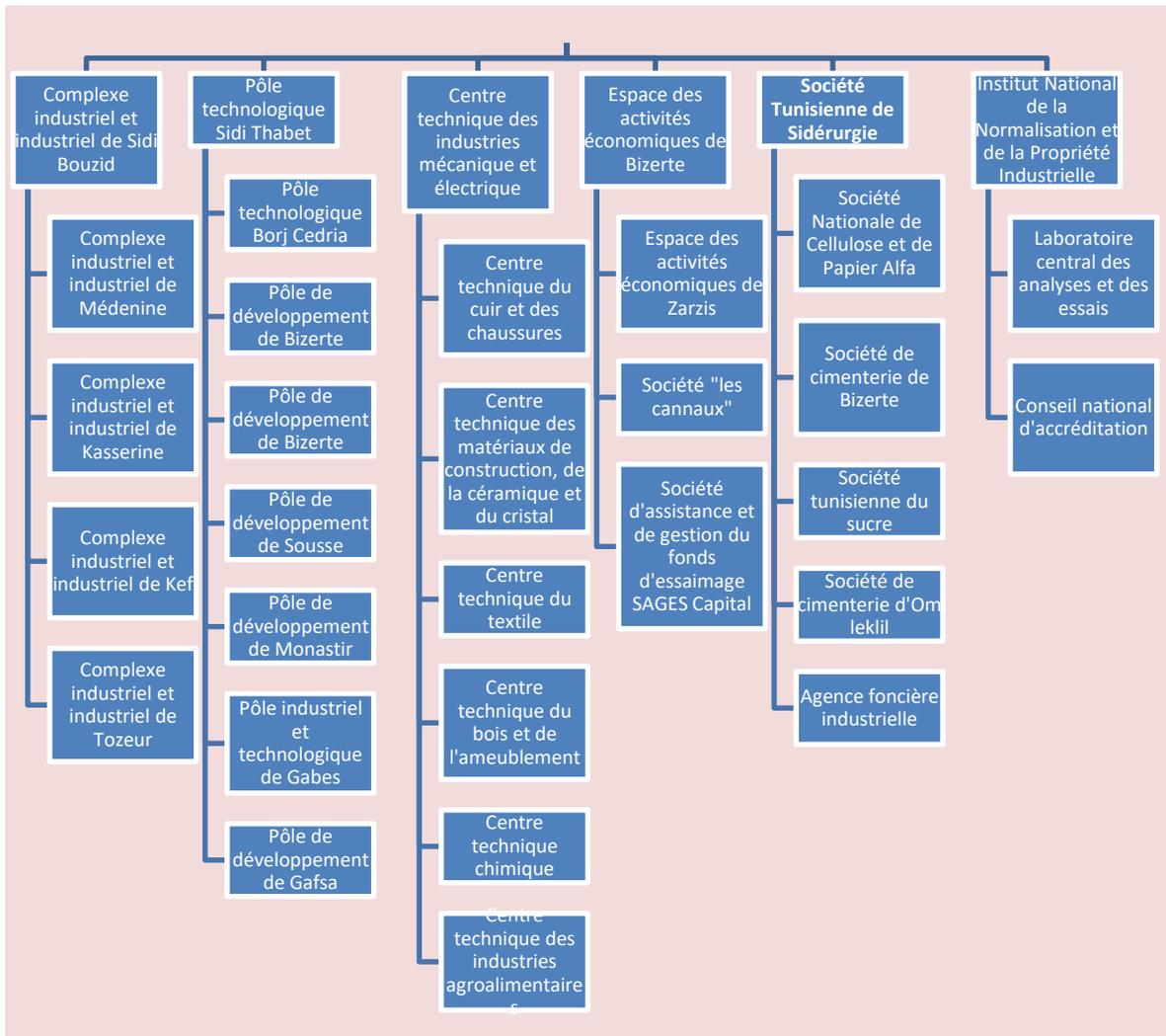
pour appuyer l'investissement et la création d'entreprises.

3-4 Dans le domaine l'accompagnement des petites et moyennes entreprises :

Aider les petites et moyennes entreprises à retrouver leur rythme d'activité et soutenir leurs exportations en fournissant les financements nécessaires pour leur restructuration financière à travers le mécanisme du fonds d'appui aux petites entreprises d'une part et l'activation des différents mécanismes existants, et le développement de leurs interventions (pépinières d'entreprises, centres des affaires) d'autre part.

Cartographie du programme





Programme Pilotage et Appui

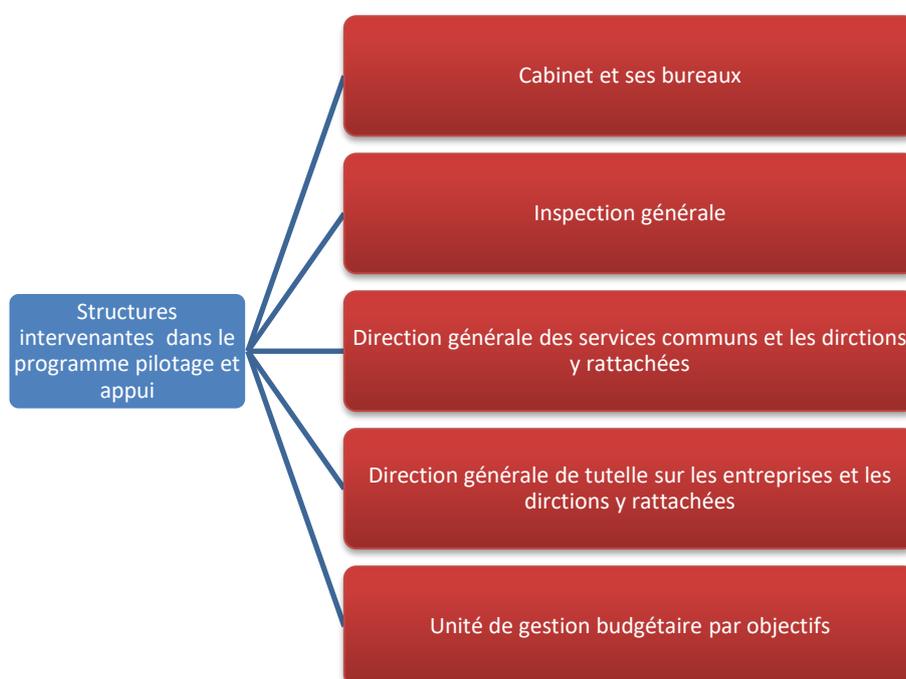
Responsable de programme : Mr. Abdelmounem SAADAoui

Date de nomination : à partir d'Avril 2017

1) Présentation générale du programme pilotage et appui :

1-1 Structuration du programme :

Le programme englobe 4 objectifs et couvre les structures administratives suivantes :



1-2 Stratégie du programme :

Le programme pilotage et appui représente le principal affluent des autres programmes vue la nature des attributions des structures administratives y rattachées et sa couverture horizontale des besoins du ministère. Il s'inscrit dans le système de promotion des ressources humaines entant que principale composante pour la mise à niveau de l'administration et l'amélioration de la qualité de ses services.

Les objectifs fixés pour ce programme s'inscrivent dans le cadre des orientations

nationales de la mise à niveau des ressources humaines et de connaissances et l'amélioration de la qualité de services administratifs en se concentrant sur les axes suivants :

- Efficience du programme pilotage et appui en améliorant la qualité des services offerts aux acteurs du secteur.
- La maîtrise des salaires en développant les capacités et compétences professionnelles des agents d'une part et l'usage des nouvelles technologies contribuant à la réduction des délais et l'efficacité du travail administratif.
- Améliorer la gestion des crédits en veillant sur la bonne préparation et exécution du budget.

Objectifs et indicateurs de performance du programme pilotage et appui

Objectif 901: Renforcer la productivité des ressources humaines	Indicateur 9011	Taux d'encadrement
	Indicateur 9012	Taux d'occupation des postes fonctionnels vacants
	Indicateur 9013	Taux d'incitation des employés
Objectif 902: Améliorer la gestion des moyens de services	Indicateur 9021	Evolution du coût d'entretien et de réparation
	Indicateur 9022	Evolution du coût des produits consommables
	Indicateur 9023	Rationalisation de la maîtrise de l'énergie
Objectif 903: Efficacité du programme pilotage et appui	Indicateur 9031	Mise en place des bases de la bonne gouvernance
	Indicateur 9032	Rythme de consommation des crédits selon la programmation
Objectif 403: Une administration électronique au service de l'industrie	Indicateur 9041	Garantir la sécurité et la continuité des services
	Indicateur 9042	Nombre des services offerts à distance

	Indicateur 9043	Taux d'usage des services à distance par les industriels
--	-----------------	--

1-3 Présentation générale des réalisations stratégiques du programme :

Renforcer les mesures de sécurité du bâtiment « BAYA » et trouver les solutions aux problèmes existants :

- Equiper le bâtiment du ministère des caméras de surveillance sophistiquées dans tous les espaces communs internes et externes.
- Trouver des solutions pour le manque d'espace dont souffrent les agents et les cadres du ministère en révisant la répartition des employés sur les bureaux et la location d'un nouveau bâtiment pour héberger certaines directions générales.
- Renouveler progressivement le parc automobile.

L'organisation, les processus et l'informatique :

Dans le domaine informatique, les efforts de l'administration se sont axés sur la sécurité des informations dans le cadre de mission d'audit de la sécurité informatiques réalisée auparavant, avec l'acquisition d'un système pour l'approvisionnement contribuant à l'amélioration de l'indicateur d'approvisionnement de 70% à 100%.

L'acquisition de nouveaux équipements informatiques contribuant à l'amélioration de l'indicateur du parc automobile, et l'application de la technique de switchers virtuels qui a permis plus de flexibilité dans l'implantation des switchers selon la demande.

2) Résultats de performance et exécution budgétaire pour 2019 :

2-1 Présentation des réalisations budgétaires du programme :

Tableau n°1 :

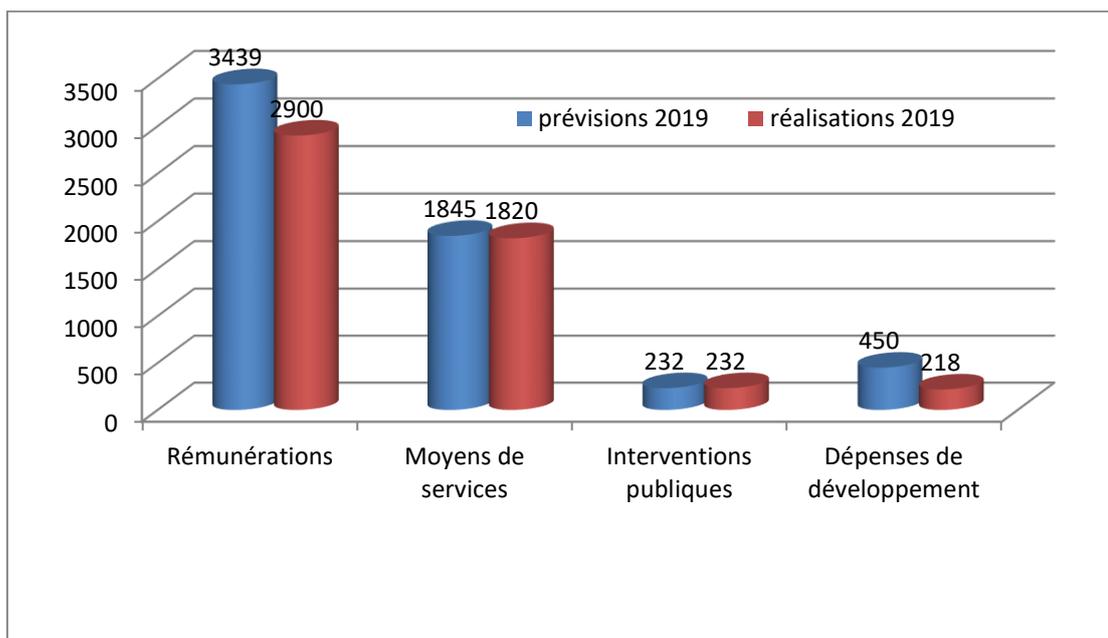
Exécution du budget du programme « industrie » pour 2019 par rapport aux prévisions : Répartition selon la nature de la dépense (crédits de paiement)

Libellé de la dépense	Prévisions 2019	Prévisions 2019	Réalizations 2019 (2)	Réalizations par rapport aux prévisions	
	LF initiale	LF complémentaire		Montant (2)-(1)	Taux de réalisation

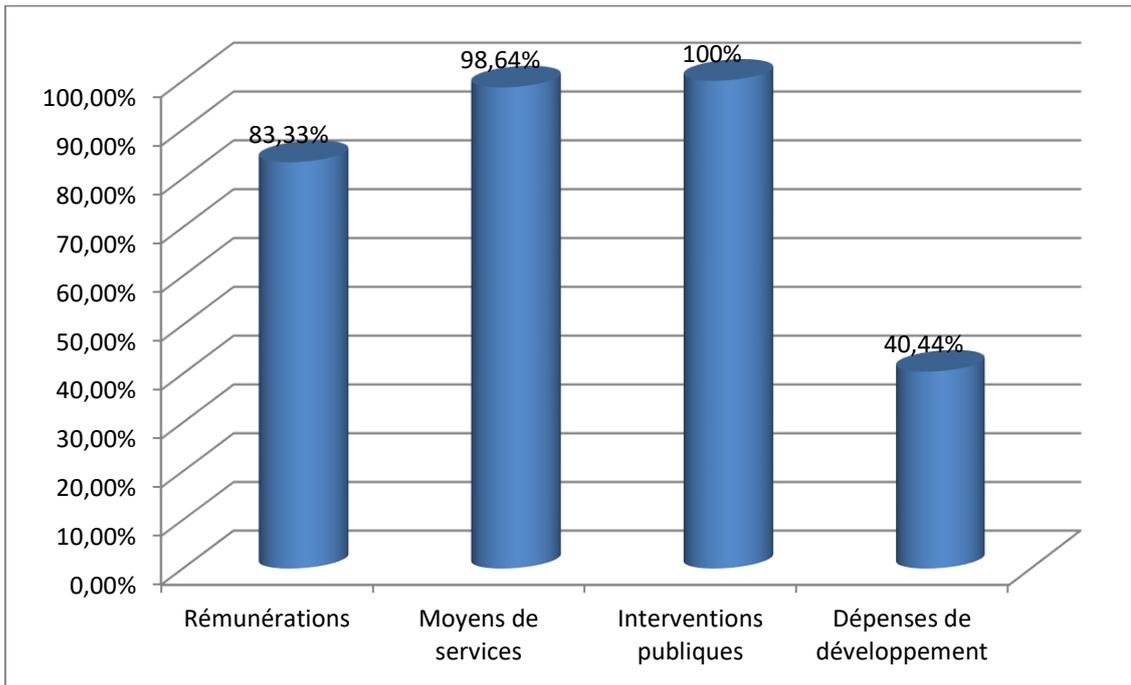
					(1)/(2)
Dépenses de gestion					
Rémunérations	3439	3439	2900	-1439	83,33%
Moyens de services	1845	1845	1820	25	98,64%
Interventions publiques	232	232	232	0	100%
Dépenses de développement	450	450	218	232	40,44%
Investissements directs					
Sur le budget de l'Etat					
Sur les crédits extérieurs					
Total	5686	5966	5170	-796	86,66%

**Graphique 1 : Comparaison entre les réalisations budgétaires du programme
« pilotage et appui » pour 2019
Et les prévisions
Répartition selon la nature de la dépense**

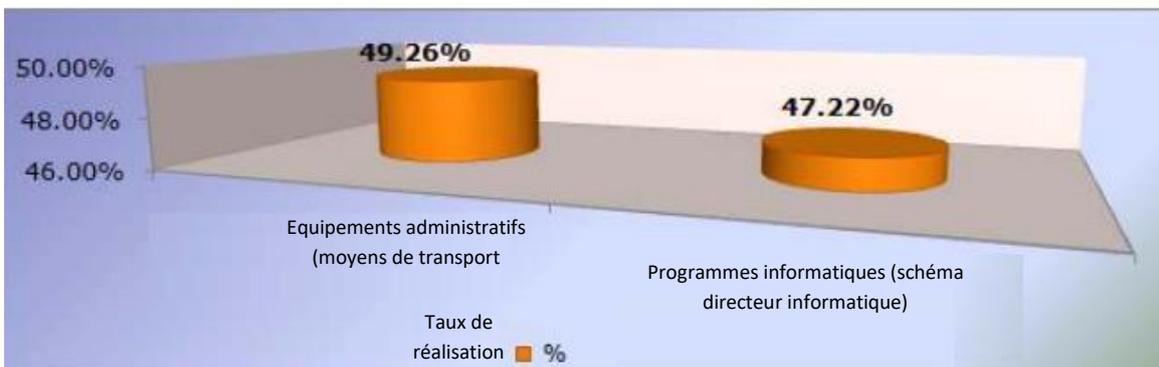
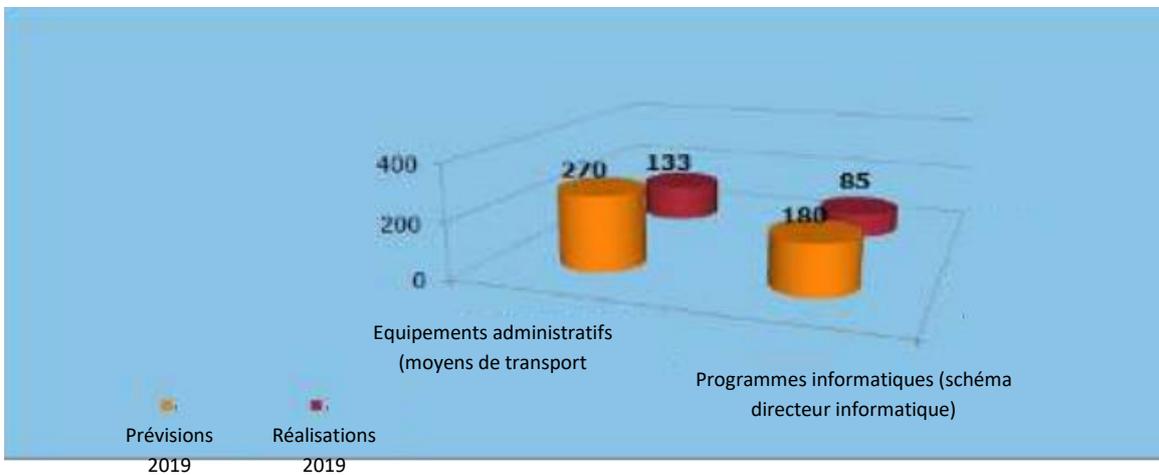
Unité :1000 dinars



Taux de réalisation



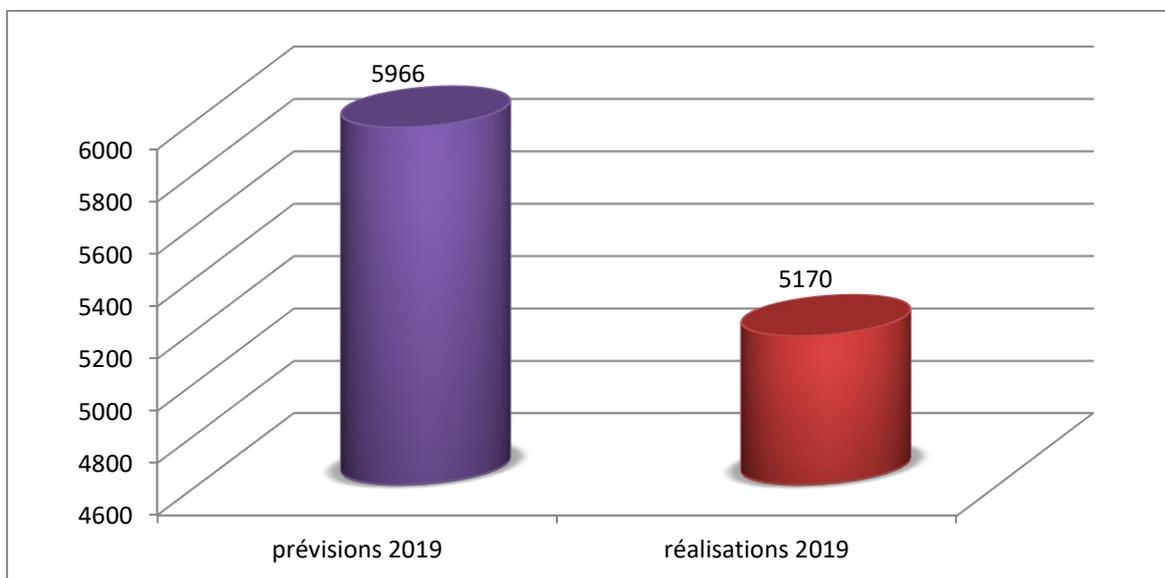
Graphique 2 : Dépenses d’investissement directs : Prévisions et réalisations



**Tableau n°2 : Exécution du budget du programme « pilotage et appui » pour 2019
par rapport aux prévisions
Répartition par programme**

Libellé de la dépense	Prévisions 2019 (LF initiale)	Prévisions 2019 (LF complémentaire+crédits complémentaires+virements des crédits du chapitre des dépenses imprévues)	Réalizations 2019 (2)	Réalizations par rapport aux prévisions	
				Montant (2)-(1)	Taux de réalisation (1)/(2)
Programme pilotage et appui	5686	5966	5170	-796	86,66
Total	5686	5966	5170	-796	86,66

**Graphique 3 :
Réalizations du budget du ministère pour 2019 par rapport aux prévisions
Répartition par programmes**



2-2 Présentation et analyse des résultats de performance :

Objectif 901 : Renforcer la productivité des ressources humaines :

Présentation de l'objectif :

Cet objectif comporte 3 indicateurs de performance :

1- Taux d'encadrement : cet indicateur reflète les exigences des ressources humaines en matière de formation et moyens de services généralement.

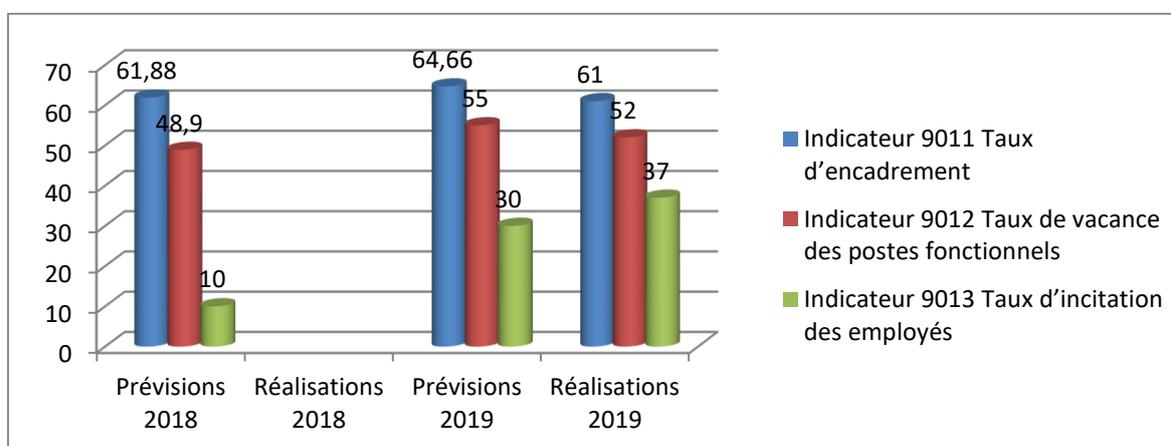
2- Taux d'occupation des postes fonctionnels vacants.

3- Taux d'incitation des employés : Il s'agit des mesures incitant les ressources humaines à plus de productivité : notamment la formation les aidant à acquérir des compétences et développer les capacités professionnelles des agents, et cadres ainsi que l'amicale qui renforce leur appartenance au ministère.

Indicateurs 9011 : Taux d'encadrement et 9012 : Taux d'occupation des postes fonctionnels vacants et 9013 Taux d'incitation des employés

Indicateurs de Performance	Unité de l'indicateur	Prévisions 2018	Réalisations 2018	Taux de réalisation par rapport aux prévisions 2018	Prévisions 2019 (1)	Réalisations 2019 (2)	Taux de réalisation par rapport aux prévisions 2019
Indicateur 9011 Taux d'encadrement	%	61,88			64,66	61	94,33
Indicateur 9012 Taux d'occupation des postes fonctionnels vacants	%	48,9			55	52	94,54
Indicateur 9013 Taux d'incitation des employés	%	10			30	37	127,33

Graphique 41 : Comparaison entre les réalisations des indicateurs de performance/9011 et les prévisions : Taux d'encadrement et 9012 : Taux d'occupation des postes fonctionnels et 9013 Taux d'incitation des employés



Comparaison entre les activités programmées et réalisées pour 2019

Domaine	Activités	Prévisions (MD)	Réalisations (MD)
Taux d'encadrement	Organisation des concours internes de promotion dans les délais	14	Nombre : 12 Taux : 85%
Taux d'occupation des postes fonctionnels vacants	Nomination dans les postes fonctionnels	62	Nombre : 32 Taux : 52%
Taux d'incitation des employés	Organisation des sessions de formation dans divers domaines	28 domaines	Nombre : 18 Taux : 37%

Analyse et explication des résultats atteints par rapport aux prévisions :

Indicateur 9011 : Taux d'encadrement :

Il s'agit du taux des employés de catégories A1 et A2 parmi le total des employés. Il représente 61% au ministère de l'industrie et des petites et moyennes entreprises qui n'est pas loin des prévisions fixées pour 2019. Face à l'absence de recrutement dans la fonction publique et le non remplacement des départs à la retraite ou à la retraite anticipée ou volontaires, il y a eu recours à d'autres mécanismes pour le renforcement de l'administration par des cadres pour combler les vacances à travers les mutations ou le détachement ou le réemploi s'inscrivant dans le cadre du soutien à la mobilité dans la fonction publique notamment à l'occasion des transformations subies dans la structuration du ministère (rattachement des structures du ministère de l'énergie et des mines et des énergies renouvelables au ministère de l'industrie et des PME en 2018)

Indicateur 9012 : Taux d'occupation des postes fonctionnels vacants :

Les postes fonctionnels vacants ont été comblés dans la limite de 52% estimé comme taux acceptable par rapport à 2019 et expliqué principalement par la nature technique du

ministère et le haut taux d'encadrement suite au renforcement de l'équipe de travail via les mutations ou le détachement dans le même cadre.

Indicateur 9013 : Taux d'incitation des employés :

Pendant 2019, le programme des promotions des ouvriers a été activé, avec l'ouverture de 14 postes de promotion dans la catégorie des ouvriers dont 12 effectivement promus, ce nombre peut être expliqué en se référant à la circulaire n°14 de 2018 du ministère des finances du 16 avril 2018 relative à la préparation du budget de l'Etat pour 2019 et la préparation du cadre de performance des politiques publiques pour 2019, qui prévoit plus d'efficacité dans l'exécution des programmes de promotions annuelles pendant l'année budgétaire et leur mise en œuvre pendant le dernier trimestre de 2019 (durée estimée insuffisante pour achever le programme des promotions pour la dite année).

Concernant la formation, le taux est estimé à 37% pour la section « industrie », avec la réalisation de sessions de formation dans 18 domaines différents parmi 28 domaines programmés dans le plan de formation de 2019. Les sessions ont été réparties sur les agents de la section « industrie » et « énergie » vue le rattachement des structures du ministère de l'énergie et des mines et des énergies renouvelables au ministère de l'industrie et des PME en 2018, et par conséquent, le taux enregistré ne reflète pas l'effort réel du ministère de l'industrie dans le volet de l'incitation de ces agents en matière de formation.

Ceci peut être expliqué également par la limitation des crédits alloués pour l'exécution du plan de formation causant le non achèvement de deux consultations notamment en anglais et informatique (consultation infructueuse) pour deux années consécutives 2018 et 2019.

Objectif 902 : Améliorer la gestion des moyens de services :

Présentation de l'objectif :

La rationalisation des dépenses publiques suggère des différents services plus de veille et de recherche de modes aidant à l'économie et la maîtrise de la consommation en garantissant un niveau minimum de qualité des services. A cet effet, 3 indicateurs résumant les dépenses de moyens de services ont été adopté :

1- Evolution du coût d'entretien et de réparation : la mise en place d'un système d'entretien organisé du parc automobile et des imprimantes d'une part, et la diminution de l'âge du parc pour réduire le coût des réparations.

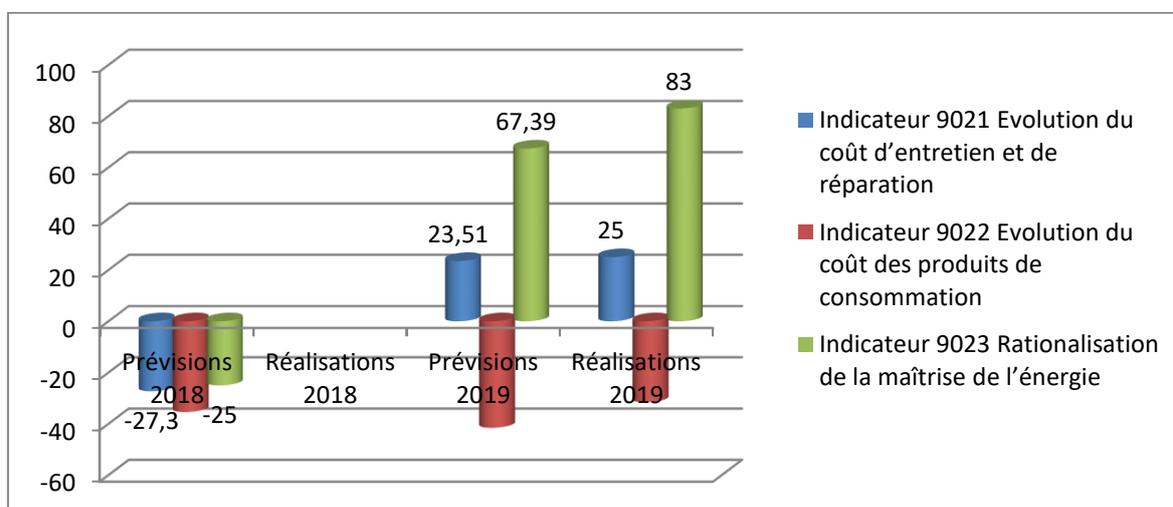
2- Evolution du coût des produits consommables : Compresser les dépenses en instaurant une culture numérique (103-112-117-123-135-156-157)

3- Rationalisation de la maîtrise de l'énergie : Réaliser un audit énergétique (eau-électricité-communication téléphonique-carburant).

Indicateurs 9021 : Evolution du coût d'entretien et de réparation, 9022 : Evolution du coût des produits consommables et 9023 : Rationalisation de la maîtrise de l'énergie

Indicateurs de Performance	Unité de l'indicateur	Prévisions 2018	Réalisations 2018	Taux de réalisation par rapport aux prévisions 2018	Prévisions 2019 (1)	Réalisations 2019 (2)	Taux de réalisation par rapport aux prévisions 2019
Indicateur 9021 Evolution du coût d'entretien et de réparation	%	-27,3			23,51	25	6,3
Indicateur 9022 Evolution du coût des produits consommables	%	-35,4			-41,55	-31,6	-24
Indicateur 9023 Rationalisation de la maîtrise de l'énergie	%	-25			67,39	83	23

Graphique 41 : Comparaison entre les réalisations des indicateurs de performance/9021 et les prévisions : Evolution du coût d'entretien et de réparation, 9022 : Evolution du coût des consommables et 9023 : Rationalisation de la maîtrise de l'énergie



Analyse et explication des résultats atteints par rapport aux prévisions :

Indicateur 9021 : Evolution du coût d'entretien et de réparation :

L'indicateur a enregistré une augmentation de 6,3% en 2019 par rapport aux prévisions de 2019 vue l'insuffisance du budget alloué pour cette année par rapport aux besoins réels du ministère surtout après le rattachement des structures du ministère de l'énergie et des mines et des énergies renouvelables au ministère de l'industrie et des PME. Cette augmentation est due à :

- Vieillessement du parc et des équipements causant un nombre plus important d'opérations de réparation et d'entretien.
- Programmation de nouvelles activités notamment la réparation de certaines voitures, le contrôle technique des équipements du ministère.

Indicateur 9022 : Evolution du coût des produits consommables :

Une augmentation de l'indicateur a été enregistrée suite à la hausse des prix d'une part et de l'augmentation de la consommation des crédits d'autre part après le rattachement des structures du ministère de l'énergie et des mines et des énergies renouvelables au ministère de l'industrie et des PME, en plus de l'accroissement des créances et l'incapacité d'affronter les besoins réels du ministère.

Indicateur 9023 : Rationalisation de la maîtrise de l'énergie :

L'indicateur a enregistré une augmentation de 23% en 2019 par rapport aux prévisions de 2019 en raison de la difficulté de fixer les besoins réels du ministère suite au rattachement des structures du ministère de l'énergie et des mines et l'accumulation des arriérés. L'effort a été déployé en 2019 pour corriger cette situation pour renforcer la maîtrise de l'énergie en effectuant un audit énergétique pour le siège du ministère en coordination avec l'agence nationale de la maîtrise de l'énergie et l'application des recommandations incluses dans le rapport.

Objectif 903 : Efficacité du programme « pilotage et appui »

Présentation de l'objectif :

Cet objectif comprend deux indicateurs de performance :

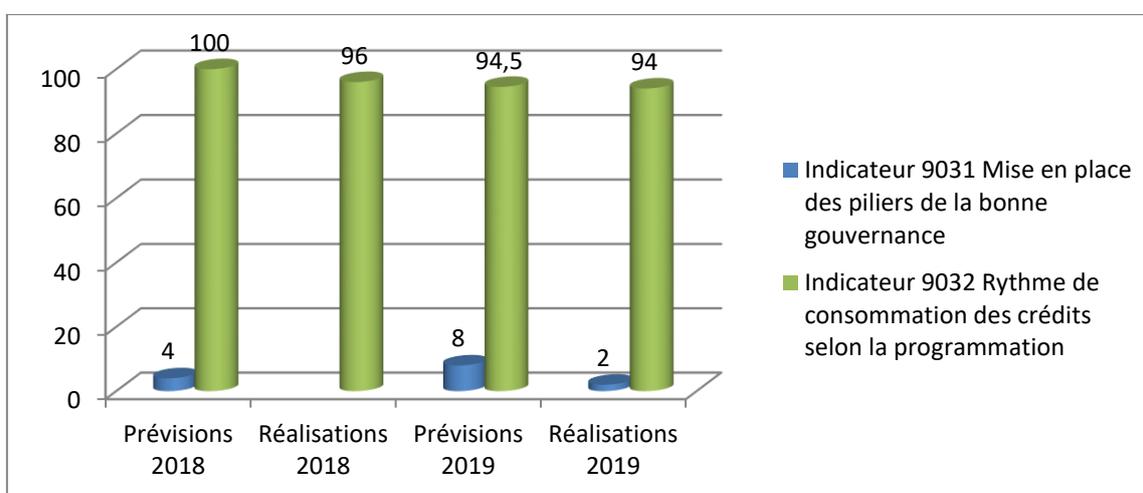
1- Mise en place des bases de la bonne gouvernance : les activités consistent à : améliorer la qualité des services à travers l'adhésion des directions générales dans le système qualité et pousser à réaliser les projets de réformes administratives.

2- Rythme de consommation des crédits selon la programmation : qui représente la consommation moyenne des crédits par titre. Cet indicateur permet de donner une visibilité sur le rythme des projets programmés et alerter en cas de problèmes de réalisations afin de délimiter les insuffisances et surmonter leurs conséquences à temps.

Indicateurs 9031 : Mise en place des bases de la bonne gouvernance et 9032 : Rythme de consommation des crédits selon la programmation

Indicateurs de Performance	Unité de l'indicateur	Prévisions 2018	Réalisations 2018	Taux de réalisation par rapport aux prévisions 2018	Prévisions 2019 (1)	Réalisations 2019 (2)	Taux de réalisation par rapport aux prévisions 2019
Indicateur 9031 Mise en place des bases de la bonne gouvernance	Nombre	4			8	2	-6
Indicateur 9032 Rythme de consommation des crédits selon la programmation	%	100	96	96	94,5	94	100

Graphique 41 : Comparaison entre les prévisions et les réalisations des indicateurs de performance/9031 : Mise en place des bases de la bonne gouvernance et 9032 : Rythme de consommation des crédits selon la programmation



Analyse et explication des résultats atteints par rapport aux prévisions :

Indicateur 9031 : Mise en place des bases de la bonne gouvernance :

Cet indicateur calcule le nombre des directions générales du ministère ayant obtenu le label de qualité en coordination avec l'unité de gestion par objectifs pour la qualité. Il est à noter qu'en 2019, le travail s'est limité dans l'accompagnement de deux directions générales pour l'obtention du label qualité en attendant le choix du bureau certificateur qui fera les examens nécessaires à l'attribution de ce label conformément aux normes requises.

Indicateur 9032 : Rythme de consommation des crédits selon la programmation :

Le rythme de consommation des crédits selon la programmation a été jugé très satisfaisant en enregistrant un taux de réalisation de 100% qui se traduit par le décaissement de l'ensemble des crédits programmés soit pour le titre 1 ou 2 ou au niveau des fonds de trésorerie et les fonds de participations. Le taux de réalisation élevé atteste l'efficacité et la sincérité des prévisions et il est attendu le maintien de ce taux pendant les années à venir en impliquant tous les intervenants dans les programmes du ministère (programme industrie) la préparation de la programmation annuelle de dépenses en organisant des réunions de travail dans ce cadre, le suivi des projets et son actualisation le cas échéant.

Objectif 904 : Une administration électronique au service de l'industrie :**Présentation de l'objectif :**

La stratégie nationale pour le développement de l'administration électronique s'inscrit dans le cadre de l'orientation du gouvernement Tunisien pour la promotion de l'économie du savoir et l'intégration des technologies de l'information et de la communication dans les différentes facettes de la vie des tunisiens. Dans ce contexte, les technologies de l'information et de la communication représentent un outil nécessaire pour réformer et moderniser le secteur public, dans le but de mettre en place une administration plus efficace et plus proche de ses différents usagers. Ce qui est concrétisé à travers les axes inclus dans la stratégie de développement de l'administration électronique visant l'intégration des TIC dans le travail administratif pour assurer des services à valeur ajoutée au profit de ces différents usagers.

Pour y parvenir, l'effort sera orienté vers les axes suivants :

- les garanties de la sécurité et de la continuité des services : cet indicateur vise à fournir une assise de télécommunication favorable au développement de l'administration électronique en se basant sur des choix technologiques assurant la continuité des

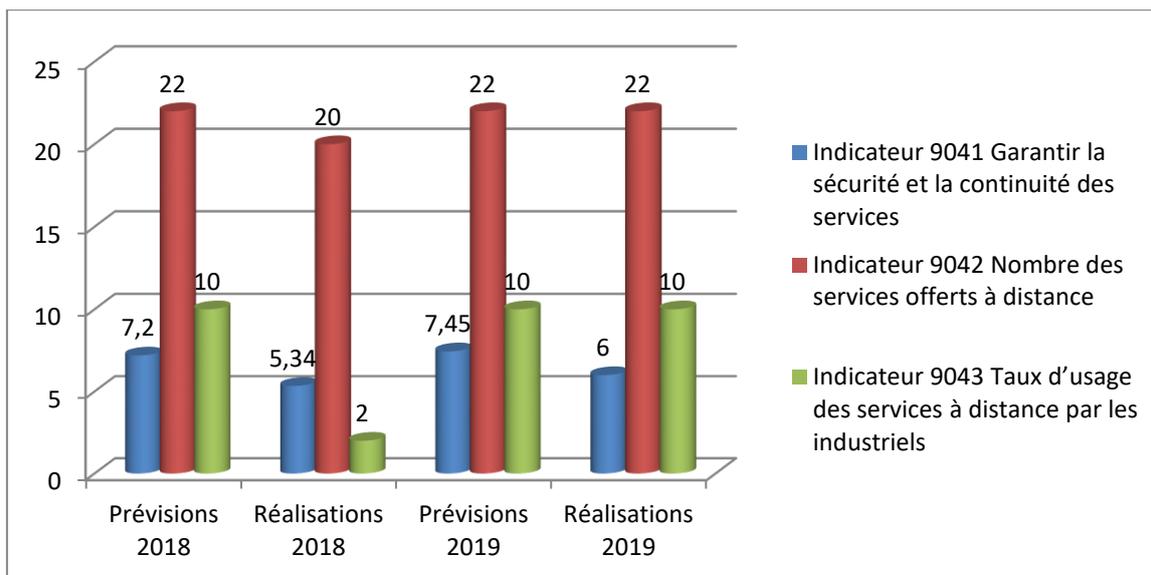
services administratifs et garantissant la sécurité de l'environnement informatique.

- Nombre des services offerts à distance : il s'agit d'un indicateur de produit traduisant l'effort de l'administration dans l'amélioration des services offerts à distance. Ce taux est considéré actuellement comme faible par rapport au nombre total des services orientés vers les industriels et les investisseurs.
- Taux d'usage des services à distance par les industriels : il s'agit d'un indicateur de résultat et d'efficacité reflétant le taux des bénéficiaires parmi les industriels et les investisseurs des efforts fournis par l'administration et son impact sur les incitations à l'investissement économique.

Indicateurs 9041 : les garanties de la sécurité et de la continuité des services, 9042 : Nombre des services offerts à distance et 9043 : Taux d'usage des services à distance par les industriels

Indicateurs de Performance	Unité de l'indicateur	Prévisions 2018	Réalisations 2018	Taux de réalisation par rapport aux prévisions 2018	Prévisions 2019 (1)	Réalisations 2019 (2)	Taux de réalisation par rapport aux prévisions 2019
Indicateur 9041 Les garanties de la sécurité et de la continuité des services	De 0 à 10	7,2	5,34	75%	7,45	6	80%
Indicateur 9042 Nombre des services offerts à distance	Nombre	22	20	91	22	22	100%
Indicateur 9043 Taux d'usage des services à distance par les industriels	%	10	2	20	10	10	100%

Graphique 41 : Comparaison entre les réalisations des indicateurs de performance/ 9041 et les prévisions : les garanties de la sécurité et de la continuité des services, 9042 : Nombre des services offerts à distance et 9043 : Taux d'usage des services à distance par les industriels relatifs à l'Objectif 904 : Une administration électronique au service de l'industrie



Analyse et explication des résultats atteints par rapport aux prévisions :

Indicateur 9041 : Garantir la sécurité et la continuité des services

Indicateur	Unité	Réalizations			2019
		2016	2017	2018	
Vsg	De 0 à 4	1,41	1,41	1,32	1,32
Vs	%	50	70	100	100
Vhd	%	0	20	20	50
Apb	%	81,25	60	72	78
Apr	%	72	85	90	90
Garantie de la sécurité et de la continuité des services	De 0 à 10	3,94	4,66	5,34	6

On remarque l'évolution de l'indicateur à un rythme ascendant reflétant l'effort de l'administration dans ce domaine notamment pour 2019. A cet effet, un système d'approvisionnement a été acquis ce qui a permis l'amélioration du taux

d'approvisionnement Vs de 70% à 100%.

Cet indicateur est lié à l'évaluation de l'assise de télécommunication pour le développement de l'administration électronique en se basant sur des choix technologiques assurant la fourniture de services administratifs et garantissant la sécurité de l'environnement informatique.

Pour améliorer cet indicateur, l'administration va œuvrer pour le renforcement de ressources humaines spécialisées dans le domaine de la sécurité et des techniques des systèmes d'emploi.

Indicateur 9042 : Nombre des services offerts à distance

Les efforts de l'administration sont orientés vers le développement des services à distance en application de la stratégie nationale de l'administration électronique visant à développer un plus grand nombre de services à distance avec une qualité meilleure et une forte rentabilité. Dans ce cadre, la direction générale des industries manufacturières a mis en place 7 services à distance en coordination avec le réseau TTN en 2019 et le développement de certains services en ligne pour le bureau de mise à niveau industriel.

Indicateur 9043 : Taux d'usage des services à distance par les industriels :

En 2019, Le taux de croissance a enregistré une forte allure due principalement au recours de l'administration aux rapports du projet de collaboration pour évaluer et revoir les procédures administratives en liaison avec l'environnement des affaires et l'enquête d'évaluation des services à distance. La priorité sera accordée aux services répondant aux besoins des industriels et investisseurs.

3) Les orientations futures pour l'amélioration de la performance :

Dans le cadre de l'adéquation du cadre de performance du programme pilotage et appui au ministère de l'industrie et des PMES en cohérence avec les axes stratégiques communs entre les différentes missions (appuyer les principes de gouvernance et assurer une gestion efficace des ressources humaines et financières) et en soutien de l'effort national dans son ensemble et des défis confiés au ministère pour appuyer les principes de gouvernance, de la transparence, de l'efficacité de la gestion et de la lutte contre la corruption dans les différentes structures administratives qui lui sont affiliées ou sous sa tutelle, ainsi que les

orientations nationales pour la qualification des ressources humaines et du savoir, l'amélioration de la qualité des services administratifs et du projet de réforme des finances publiques. Il a été convenu dans ce cadre :

1- La fixation des axes stratégiques du programme s'alignant avec les orientations nationales et les enjeux du ministère susmentionnés :

- Appui aux principes de gouvernance, de transparence et de gestion efficace en adhérant à l'effort national dans la lutte contre la corruption.
- Développement des compétences et des habiletés professionnelles.
- Optimisation de la gestion budgétaire.
- Soutien à la culture informationnelle et l'usage des nouvelles technologies.

2- La fixation de quatre objectifs opérationnels en harmonie avec les axes stratégiques et des objectifs stratégiques communs du programme :

- Renforcer l'efficacité du programme pilotage et appui
- Améliorer la gestion des ressources humaines et développer les compétences et les habiletés.
- Optimiser la gestion logistique
- Développer l'administration électronique au service des secteurs industriels.

3- L'adoption d'un seul sous-programme «Pilotage et appui» pour garantir une gestion plus efficace, compte tenu de la nature du ministère en tant que structure centrale et du nombre limité d'employés. Un chaînage opérationnel a été mis en place pour atteindre les objectifs stratégiques du programme en les déclinant en objectifs opérationnels et indicateurs de gestion fixés sous la supervision d'un ensemble cohérent de structures formant deux unités opérationnelles, la première est «le pilotage» et la deuxième est «l'appui» chargées de mettre en œuvre les activités programmées pour l'atteinte des objectifs du programme.

Développer les compétences et les ressources humaines :

- Activer les mécanismes de redéploiement des ressources humaines surtout suite au gel des recrutements dans la fonction publique, et faciliter la mobilité afin de fournir des ressources humaines spécialisées pour combler les vacances.
- Une meilleure fixation des besoins en matière de formation en coordination avec les structures concernées afin de garantir l'efficience et l'efficacité ; et lier la formation aux objectifs stratégiques.

- Développer les activités de formation et les adapter aux exigences professionnelles des agents en se basant sur le recyclage pour améliorer leurs capacités professionnelles.
- Mobiliser les fonds nécessaires pour appuyer le plan de formation et atteindre les objectifs souhaités pour inciter les agents.
- Mettre en place un système de suivi, d'évaluation et d'assurance qualité en matière de formation et la révision des activités programmées en les adaptant aux besoins des employés notamment le corps des techniciens au ministère afin de renforcer leur compétences et habiletés.

Améliorer la gestion des moyens de transport :

Le ministère œuvre à intensifier les opérations de contrôle des voitures administratives et de ses utilisateurs en premier lieu pour éviter les infractions coûteuses à l'administration en engageant les opérations de réparation et d'entretien.

Une administration électronique au service de l'industrie :

Les efforts de l'administration sont orientés vers le renforcement de ressources humaines spécialisées dans le domaine de la sécurité et des techniques des systèmes d'emploi, l'effort sera fourni également pour le développement des services à distance en application de la stratégie nationale de l'administration électronique visant à développer le plus grand nombre de services à distance avec une qualité et une forte rentabilité. Dans ce cadre, la direction générale des industries manufacturières a mis en place 7 services à distance en coordination avec le réseau TTN en 2019 et le développement de certains services en ligne pour le bureau de mise à niveau industriel.

Activer les mesures de réformes administratives et améliorer la relation du citoyen avec l'administration :

Il est convenu de :

- Mettre en œuvre le programme de simplification des mesures et traiter d'une façon continue et innovatrice les obstacles administratifs et les questions procédurales persistantes.
- Coordonner avec le programme d'accès aux documents administratifs et mettre en œuvre les systèmes et les manuels pour le public s'agissant des procédures du ministère de l'industrie et des PME et les structures sous tutelle et les rattacher au registre électronique.
- Coordonner avec le registre électronique et le portail des données ouvertes open data.
- Alimenter le portail des données ouvertes en introduisant les nouvelles bases de données inventoriées en 2018 estimées à 180 bases de données dans le domaine de

l'industrie et des PME.

- Coordonner dans les volets rattachés à l'accès à l'information et les données ouvertes à travers le renforcement des opérations de sensibilisation et de formation dans le domaine de l'accès à l'information et des données ouvertes pour plus de transparence et la facilitation de l'obtention de l'information par le citoyen notamment celle devant être publiée conformément à la loi organique relative à l'accès à l'information.

Annexe : Evaluation des réalisations de la mission de « l'industrie »

	Taux %	Remarques
Programme pilotage et appui	87	
Dépenses de rémunérations	84	Suite à la fusion des deux ministères de l'industrie, et de l'énergie et des mines, les dépenses de rémunérations du ministère de l'énergie, du secrétaire d'Etat, du chef de cabinet et de quelques chargés de mission ont été retirées.
Dépenses d'investissement		
Acquisition de matériel de transport	50	il a été programmé l'acquisition des voitures avec des normes techniques spécifiques pour les directeurs généraux, mais le contrôleur des dépenses publiques a recommandé de ne pas inscrire des critères techniques dans le cahier de charges conformément à la circulaire de la présidence de gouvernement de 2019 sur le sujet, ce qui a mené à l'acquisition de voitures à trois cylindres les moins disant.
Programmes informatiques		Appel d'offres infructueux
Programme industrie	90	
Prix et récompenses	11	La cérémonie de la remise des prix dont le coût est de 152 MD n'est pas organisée.

Aménagement des pôles technologiques	0	Le pôle technologique : programmé en 2019 : 5,7 MD non réalisé Justification : coût de raccordement avec la zone industrielle Bou Argoub 10 MD, représentant 20%. Le taux d'avancement des travaux est de 55% et par conséquent il n'a pas eu un virement de la deuxième tranche qui est tributaire de l'atteinte de 80%, selon le décret relatif à l'attribution de privilèges financiers au profit du pôle technologique BorjCedria.
Programme national de la recherche et innovation	25	Annulation du décret relatif à la recherche et innovation en vertu de la loi n71 de 2016 relative à l'investissement, 2,1 MD non consommées
Programme des recherches et développement	0	0,5 MD non consommés suite à l'annulation du décret relatif à la recherche et innovation en vertu la loi n71 de 2016 relative à l'investissement.
Mis en place de système qualité au sein des directions générale	0	Virement des créditsde cet article au programme pilotage et appui
Fonds de promotion de l'huile d'olive emballé	69	3 MD programmés dont 2,07 MD consommés Justification: Des entreprises exportatrices ont demandé le décaissement de la subvention d'un montant de 0,7 MD, il est prévu l'organisation du conseil tunisien de l'huile d'olive pour l'approbation de l'attribution de la subvention demandée.

Fonds de la décentralisation industrielle	92	<p>37 MD programmé dont 34 MD réalisé.</p> <p>Justification : Chute du nombre des projets déclarés notamment dans le domaine des industries agroalimentaires , industries diverses et les industries de matériaux de construction.</p>
Programme de développement d'infrastructures dans les régions de l'intérieur	0	<p>Des crédits ont été alloués pour les complexes industriels et technologiques d'un montant de 3 MD non consommées pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le complexe industriel et technologique de Tozeur: cout de raccordement des réseaux extérieures 5MD, une première tranche de 1MD programmé soit 20%, refus des contractants à signer les conventions et demande d'actualisation du coût estimé à 10MD - Complexe industriel et technologique de Kef: coût de raccordement de la zone industrielle Mhamid avec le réseau extérieur de l'eau: 5,28 MD, la première tranche de 1MD n'est pas consommés en raison de la situation foncière du terrain sous la propriété de la société de cimenterie OM leKlil dont la SONEDE désire d'acquérir pour le forage d'un puit. La cimenterie Om leKlil a demandé de présenter le dossier au conseil d'administration et l'approbation du ministère et la réalisation d'une expertise des domaines de l'Etat afin d'évaluer le prix du terrain

Fonds de développement de la compétitivité	91,8	74 MD programmé dont 67,9 MD consommés
Programme de mise à niveau	95	1,6MD non consommés en raison de la non disponibilité des documents de paiement des taxes pour certaines entreprises
Centres techniques		<ul style="list-style-type: none"> - Centre technique du textile : 1MD non consommés au titre de réalisation d'une étude stratégique suite au refus du conseil d'administration FENATEX. - Centre technique du bois et ameublement: Etude de construction de son siège à Lakania non réalisée pour absence de terrain. Coût 0,2MD. Etude stratégique non réalisée pour appel d'offre infructueux. Coût 0,4MD.Acquisition de deux voitures de service non effectuées d'un coût de 100MD - Centre technique des industries mécaniques: Non acquisition d'équipement de laboratoires étiquetage énergétique climatiseur d'un montant de 0,5 MD à cause de l'incapacité des agents du centre à préparer un cahier de charges respectant les normes exigées. - Centre technique des matériaux de construction, de céramique et de cristal: deux études stratégiques sur les carrés de céramique et de marbre non réalisées pour appel d'offres infructueux d'un montant de 0,55MD.